

**BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT  
(BOAD)**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION  
MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UMOA)**

**(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017)**



Banque Ouest Africaine de Développement  
(BOAD)  
68, avenue de la libération,  
BP 1172 Lomé, Togo

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE  
(UMOA)**

**(Exercice clos le 31 décembre 2017)**

Mesdames, Messieurs,

***Opinion***

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017, l'état du résultat global, le tableau des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'informations financière (IFRS).

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles et le code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

---

*PricewaterhouseCoopers, SA, Immeuble Alpha 2000, 20e étage, Rue Gourgas, Plateau, 01 B.P. 1361, Abidjan 01, Côte d'Ivoire*  
T: (225) 20 31 54 00, F: (225) 20 31 54 37 / 54 61 / 62, [www.pwc.com](http://www.pwc.com)

Société anonyme d'expertise comptable au capital de FCFA 41 970 000. R.C. n° 45636 Abidjan, Côte d'Ivoire.  
B. Edouard Messou, Associé Expert comptable inscrit au Tableau de l'Ordre.

### ***Points clés de l'audit***

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

#### **Points clés d'audit**

#### **Traitement des points clés d'audit**

---

##### **1. Recouvrabilité des crédits accordés à la clientèle**

---

Les crédits à la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2017 à un montant brut de F.CFA 1 743 milliards et font l'objet d'une provision pour dépréciation d'un montant total de F.CFA 28 milliards.

Compte tenu de l'importance significative des crédits à la clientèle (65% du total bilan) ainsi que le recours important au jugement pour la détermination des provisions pour dépréciation, ce sujet a été considéré comme un point clé d'audit.

Nous avons réalisé les procédures d'audit suivantes :

- compréhension et documentation du cycle de crédit (exploitation, engagement, recouvrement, contentieux) et examen de la composition du portefeuille pour l'évaluation du niveau de risque ;
- implication de notre équipe d'auditeurs informatiques pour la revue d'intégrité du système de gestion des prêts et de la fiabilité des états informatiques servant de base pour la revue du portefeuille (état des prêts, état des impayés, créances déclassées...) et leur concordance avec les comptes ;
- examen des pièces justificatives supportant les crédits, fondé sur les engagements les plus significatifs ou présentant des risques importants selon notre jugement de façon à obtenir un taux de couverture satisfaisant (créances douteuses, créances impayées et restructurées, crédits présentant des profils jugés risqués) ;
- revue de la conformité aux normes IFRS des règles de provisionnement appliquées et des informations en annexe des états financiers.

## **2. Instruments de couverture des emprunts**

---

Au 31 décembre 2017, l'encours des emprunts de la Banque, comprend des bons et des obligations qui s'élèvent à F.CFA 1 257 milliards. Ce montant comprend F.CFA 860 492 millions d'eurobond mobilisés en 2016 et en 2017 ayant fait l'objet de swap et de contrats à terme.

L'audit des instruments de couverture souscrits en support des emprunts a été considéré comme un point clé d'audit, en raison de leur complexité et du recours important au jugement.

Nous avons réalisé les procédures d'audit suivantes :

- documentation de la compétence de l'expert de la BOAD ;
  - analyse détaillée des contrats de couverture,
  - revue détaillée du rapport d'évaluation des couvertures de change établi par l'expert de la BOAD (revue critique des hypothèses et des fichiers de calcul) ;
  - revue de la conformité aux normes IFRS des règles d'évaluation et comptabilisation appliquées et des informations en annexe des états financiers.
- 

## **3. Evaluation des titres de participation**

---

Les titres de participation figurent au bilan de la BOAD au 31 décembre 2017 pour un montant de FCFA 88 milliards. Selon la politique de provisionnement des prises de participation, les titres de participation sont considérés comme des actifs financiers disponibles à la vente (AFS) et sont évalués à la juste valeur (cours boursier) pour les titres cotés et à la valeur mathématique pour les titres non cotés.

L'application stricte des règles d'évaluation est nécessaire pour la correcte évaluation des titres.

Nous avons réalisé les procédures d'audit suivantes :

- prise de connaissance des décisions d'acquisition ou de cession intervenues au cours de l'exercice ;
  - demande de confirmation directe des participations auprès des sociétés concernées ;
  - examen des états financiers des sociétés et vérification de la valorisation des titres de participation à la clôture de l'exercice ;
  - revue de la conformité aux normes IFRS des règles d'évaluation et comptabilisation appliquées et des informations en annexe des états financiers.
-

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport du commissaire aux comptes.

Abidjan, le 21 mars 2018

Le Commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers



Didier Nguessan  
Associé

## **ANNEXE 1 PORTANT RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

*Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes*

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.



**ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS DE LA BOAD POUR L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**MARS 2018**

## SOMMAIRE

<b>Etat de la situation financière</b> .....	1
<b>Etat du résultat global</b> .....	2
<b>Tableau de variation des capitaux propres</b> .....	3
<b>Tableau de flux de trésorerie</b> .....	4
<b>Note 1- Activité de la BOAD</b> .....	5
<b>Note 2 – Résumé des principes et pratiques comptables</b> .....	5
<b>Note 3- Effets des normes internationales d’information financière nouvelles ou révisées</b> .....	16
<b>Notes liées à l’état de la situation financière</b>	
Note 4 - Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	18
Note 5 - Prêts et créances .....	19
Note 6 - Participations .....	22
Note 7 - Autres actifs .....	26
Note 8 - Immobilisations corporelles .....	27
Note 9 - Immobilisations incorporelles .....	28
Note 10- Passifs au Coût amorti .....	28
Note 11 - Autres passifs .....	30
Note 12 - Provisions .....	31
Note 13 - Capitaux propres .....	33
<b>Notes liées à l’état du résultat global</b>	
Note 14 - Intérêts et assimilés .....	36
Note 15 - Commissions .....	36
Note 16 – Risque de change et instrument de couverture.....	37
Note 17 - Dividendes reçus .....	38
Note 18 - Coût du risque .....	38
Note 19 - Charges liées aux activités de développement .....	38
Note 20 – Charges générales d’exploitation.....	39
<b>Autres notes aux états financiers</b>	
Note 21 - Gestion des risques .....	39
Note 22 - Contrats de location .....	53
Note 23- Transactions avec des parties liées .....	55
Note 24- Engagements hors bilan .....	56
Note 25 – Evénements postérieurs à la clôture.....	57

<b>Etat de la situation financière (en millions de FCFA)</b>			
<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	<b>302 904</b>	<b>284 921</b>
Prêts et créances au coût amorti	5	<b>2 238 019</b>	<b>1 860 051</b>
- Créances interbancaires		122 674	33 421
- Créances sur la clientèle		1 755 018	1 550 385
- Prêts au personnel		6 164	6 421
- Portefeuille titres		263 282	171 437
- Créances sur actionnaires		90 802	98 307
- Autres		79	79
Participations	6	<b>88 101</b>	<b>72 097</b>
Autres actifs	7	<b>16 163</b>	<b>37 690</b>
Immobilisations corporelles	8	<b>7 592</b>	<b>7 879</b>
Immobilisations incorporelles	9	<b>516</b>	<b>719</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 653 295</b>	<b>2 263 357</b>
<b>PASSIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Passifs au coût amorti	10	<b>1 751 976</b>	<b>1 466 600</b>
- Dettes interbancaires		4 553	15 937
- Dettes représentées par un titre		1 284 276	1 018 843
- Autres dettes		463 147	431 819
Autres passifs	11	<b>174 781</b>	<b>66 340</b>
- Fonds		76 568	45 389
- Autres		98 213	20 951
Provisions	12	<b>6 790</b>	<b>7 618</b>
<b>TOTAL Passifs</b>		<b>1 933 547</b>	<b>1 540 558</b>
Capital		<b>273 374</b>	<b>270 457</b>
- Capital souscrit		1 103 650	1 097 750
- Capital sujet à appel		-826 230	-821 805
- Coût lié à la libération différée du capital		-4 046	-5 489
Primes d'émission		<b>2 622</b>	<b>2 622</b>
Réserves		<b>443 752</b>	<b>449 721</b>
- Réserves affectées aux activités de dévelop.		76 050	76 050
- Réserves de juste valeur sur Titres classés en AFS		15 987	6 477
- Réserves de 'Couverture de flux de trésorerie		-38 711	-12 864
- Autres réserves		26	26
- Résultats non distribués		377 956	370 408
- Réévaluation du passif au titre des régimes de retraites		-851	-924
- Résultats de l'exercice		13 295	10 548
<b>TOTAL Capitaux propres</b>	13	<b>719 748</b>	<b>722 800</b>
<b>TOTAL PASSIFS et CAPITAUX PROPRES</b>		<b>2 653 295</b>	<b>2 263 357</b>

## Etat du résultat global (en millions de FCFA)

Compte de résultats	Note	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et produits assimilés	14	107 113	87 210
Intérêts et charges assimilées	14	-78 218	-59 734
<b>Soustrait</b>		<b>28 895</b>	<b>27 477</b>
Commissions (produits)	15	3 240	3 836
Commissions (charges)	15	-1 395	-2 363
<b>Soustrait (Marge sur Intérêts et commissions)</b>		<b>30 740</b>	<b>28 949</b>
Gains de change		75 283	52
Pertes de change		-65	-32 725
Gains/pertes sur instruments de couverture		-70 786	34 271
<b>Gains/pertes sur devises</b>	<b>16</b>	<b>4 432</b>	<b>1 598</b>
<b>Soustrait</b>		<b>35 172</b>	<b>30 548</b>
Dividendes reçus	17	3 847	3 583
Gains/pertes sur actifs financiers disponibles à la vente		-1 600	0
<b>Produit net bancaire</b>		<b>37 419</b>	<b>34 131</b>
<b>Coût du risque</b>	<b>18</b>	<b>-3 499</b>	<b>-6 017</b>
Dotations des Etats		3 200	3 200
Autres produits d'exploitation		312	883
Charges liées aux activités de développement	19	-1 890	-1 627
Charges générales d'exploitation		-22 020	-19 326
- Frais de personnel		-13 969	-11 086
- Amortissements		-1 218	-1 201
- Autres		-6 833	-7 040
Autres charges d'exploitation	20	-228	-695
<b>Autre résultat d'exploitation</b>		<b>-20 626</b>	<b>-17 565</b>
<b>Résultat de la période</b>		<b>13 295</b>	<b>10 548</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
<b>Eléments susceptibles de reclassement ultérieur en résultat</b>		<b>-16 338</b>	<b>-19 862</b>
Couverture de flux de trésorerie		-25 848	-12 864
Variation de juste valeur sur Titres classés en AFS		9 510	-6 998
<b>Eléments non susceptibles de reclassement en résultat</b>		<b>73</b>	<b>-745</b>
Réévaluation d'immobilisations		0	0
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies		73	-745
<b>Autres éléments du résultat global</b>		<b>-16 264</b>	<b>-20 607</b>
<b>Résultat global</b>		<b>-2 970</b>	<b>-10 059</b>

Tableau des variations des capitaux propres (en millions de FCFA)

	Capital		Primes d'émission	Réserves		Autres réserves	Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	Pertes ou gains résultant de l'évaluation des titres classés en AFS par OCI	Valorisation des instruments de couverture	Résultats non distribués	Total
	Capital souscrit	Capital sujet à appel	Coût lié à la libération du capital (1)	Réserves affectées aux activités de développement	Autres réserves						
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2016</b>	1 097 750	-821 805	-7 200	76 050	26	-179	13 475	0	373 409	734 148	
<b>Augmentation de capital</b>	0	0								0	
<b>Résultat au 31 décembre 2016 avant affectation</b>										0	
<b>Autres éléments du résultat global</b>										10 548	
Variation de juste valeur sur Titres classés en AFS							-6 998	-12 864		0	
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies							-6 998			0	
Variation en OCI des instruments de couverture							-745	-12 864		0	
<b>Autres variations</b>			1 711							1 711	
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2015</b>										-3 000	
Transferts										0	
Contributions et distributions										0	
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>										0	
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2016 et 1er janvier 2017</b>	1 097 750	-821 805	-5 489	76 050	26	-924	6 477	-12 864	380 957	722 800	
<b>Augmentation de capital</b>	5 900	-4 425								1 475	
<b>Résultat au 31 décembre 2017</b>										13 295	
<b>Autres variations</b>			1 443							1 443	
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2016</b>										-3 000	
<b>Autres éléments du résultat global</b>										9 510	
Variation de juste valeur sur Titres classés en AFS							9 510			73	
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies							73	-25 848		-25 848	
Variation en OCI des instruments de couverture										73	
<b>Sous-total autres éléments du Résultat global</b>										-16 264	
Contributions et distributions										0	
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>										0	
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	1 103 650	-826 230	-4 046	76 050	26	-851	15 987	-38 711	391 251	719 748	

## Tableau de flux de trésorerie (en millions de FCFA)

Flux de trésorerie des activités opérationnelles		Notes	31/12/2017	31/12/2016
Résultat de la période			13 295	10 548
<i>Ajustements liés à des éléments non-monétaires et autres éléments</i>				
	Gains/pertes non réalisés		-4 459	-1 646
	Gains de change		-38	-52
	Perte de change		65	100
	Amortissements		1 218	1 201
	Dépréciations		0	0
	Coût du risque		3 499	6 017
	Gains/pertes sur actifs financiers disponibles à la vente		1 600	0
	Autres éléments		-20 451	10 019
			-18 566	15 639
Variations des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles				
	Créances interbancaires		-89 253	-32 891
	Décaissement sur créances sur la clientèle		-303 068	-288 032
	Remboursement sur créances sur la clientèle		157 926	149 175
	Autres créances sur la clientèle		-3 332	532
	Prêts au personnel		257	-151
	Portefeuille titres		-91 846	-156 210
	Autres créances		0	-2
	Autres actifs		21 527	-22 897
	Dettes interbancaires		-11 384	-18 768
	Autres dettes		-67 012	10 088
	Autres passifs		108 441	37 779
			-277 744	-321 377
<b>Flux de trésorerie des activités opérationnelles</b>			<b>-283 015</b>	<b>-295 190</b>
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>			<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
	Acquisitions d'immobilisations corporelles		-704	-965
	Ventes d'immobilisations corporelles		25	4
	Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-30	-56
	Ventes d'immobilisations incorporelles		0	0
	Acquisitions de participations		-8 677	-4 218
	Ventes de participations		0	1 864
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>			<b>-9 386</b>	<b>-3 371</b>
<b>Flux de trésorerie des activités de financement</b>		(a)	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
	Ressources provenant de la libération du capital		10 749	9 084
	Rachat d'actions		0	0
	Émission de dettes		557 424	591 948
	Remboursement/Dettes représentées par un titre		-189 355	-121 249
	Remboursement/Autres emprunts		-68 435	-90 618
<b>Flux de trésorerie des activités de financement</b>			<b>310 383</b>	<b>389 165</b>
<b>Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>			<b>17 982</b>	<b>90 604</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>		4	<b>284 921</b>	<b>194 317</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		4	<b>302 904</b>	<b>284 921</b>
			<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES</b>				
Flux de trésorerie opérationnels provenant des intérêts et dividendes :				
	Intérêts payés		64 138	52 325
	Intérêts reçus		58 014	53 278
	Dividendes reçus		3 847	3 583

(a) Rapprochement des variations des passifs avec les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Libelles	Solde au 31/12/2016	Flux de trésorerie		Variations non monétaires			Solde au 31/12/2017
		Emissions	Remboursements	Emissions	Effet de change	Coût amorti	
Dettes interbancaires	15 937	1 850	- 13 611	378			4 553
Dettes représentées par un titre	1 018 843	468 941	- 189 355	54 017	- 69 904	1 735	1 284 276
<i>Amortissements</i>			- 141 049			1 735	
<i>Intérêts</i>			- 48 306	54 017			
Autres	431 819	88 484	- 68 435	16 515	- 5 340	104	463 147
<i>Amortissements</i>			- 52 603	-		104	
<i>Intérêts et commissions</i>			- 15 832	16 515			
Passifs au coût amorti	1 466 600	559 274	-271 401	70 910	-75 245	1 838	1 751 976

## **NOTE 1. ACTIVITE DE LA BOAD**

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est l'institution commune de financement du développement des Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) créée par un traité signé le 14 novembre 1973.

Etablissement public à caractère international, la BOAD a son Siège social à Lomé (TOGO) au 68, avenue de la libération et des Missions Résidentes dans chacune des capitales des sept autres pays de l'UEMOA.

Son actionnariat comprend, outre les Etats membres de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) et la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), trois Etats européens (Allemagne, France et Belgique), ainsi que la Banque Africaine de Développement et la Banque Européenne d'Investissement, la Chine populaire, Exim Bank Inde et le Royaume du Maroc.

La BOAD est devenue opérationnelle en 1976.

La BOAD a pour objet, aux termes de l'article 2 de ses Statuts, de " promouvoir le développement équilibré des Etats membres et de réaliser l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest" en finançant des projets prioritaires de développement. Elle intervient dans les domaines suivants : développement rural, infrastructures de base, infrastructures modernes, télécommunications, énergies, industries, agro-industries, transport, tourisme et autres services.

Pour financer ses activités, la Banque, aux termes de l'article 37 de ses statuts, peut émettre des emprunts sur le marché intérieur de l'Union ou sur les marchés financiers extérieurs et contracter des prêts auprès des organismes internationaux ou étrangers publics ou privés, de toutes durées d'échéance et de toutes conditions de remboursement, tant en monnaie de l'Union qu'en devises étrangères ou en unités de compte qu'il paraîtra convenable au Conseil d'Administration de la Banque.

Conformément à l'article 44 de ses statuts, la Banque, ses revenus, ses actifs, ainsi que les transactions et opérations qu'elle réalise au titre de ses statuts, sont exonérés de tous les impôts directs ou indirects. Il n'est perçu sur les obligations émises par la Banque ou les intérêts qui en proviennent, quel que soit le détenteur de ces titres, aucun impôt par les Etats ou les collectivités de l'Union.

## **NOTE 2. RESUME DES PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES**

Les principes comptables fondamentaux appliqués par la Banque sont résumés ci-dessous.

### **2. 01 Déclaration de conformité**

Les états financiers individuels de la Banque Ouest Africaine de Développement (« la Banque »), au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et les chiffres comparatifs de l'exercice 2016, ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) – y compris les International Accounting Standards (IAS) et les Interprétations-, tels qu'émis par l'IASB (*International Accounting Standards Board*).

## **2.02 Principes de base de présentation des informations financières**

Les principes ayant servi de base à la présentation des informations financières sont les suivants :

### **Continuité d'exploitation**

Les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2017 ont été préparés selon le principe de la continuité d'exploitation dans la mesure où la Banque n'a ni l'intention, ni la nécessité de mettre fin à ses activités ou de réduire de façon significative la taille de ses activités.

### **Non compensation des actifs et passifs financiers**

Les états financiers de la Banque sont présentés suivant le principe de la non compensation des actifs et des passifs financiers.

## **2.03 Principales bases d'évaluation**

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique à l'exception de certains actifs financiers évalués à la juste valeur.

## **2.04 Juste valeur des instruments financiers**

### **i. Définition et Hiérarchisation de la juste valeur**

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation.

À des fins d'information en annexe des comptes individuels, la juste valeur des instruments financiers est présentée selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

**Niveau 1 (N1) :** instruments valorisés par des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Les instruments en juste valeur au bilan, regroupés dans cette catégorie, comprennent notamment les actions cotées sur un marché actif, les obligations d'États ou d'entreprises qui bénéficient de cotations externes.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les transactions résultant de situations de ventes forcées ne sont généralement pas prises en compte pour la détermination du prix de marché.

**Niveau 2 (N2)** : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs,) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce, de façon régulière.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Les instruments financiers cotés sur des marchés considérés comme insuffisamment actifs, ainsi que ceux négociés sur des marchés de gré à gré sont présentés dans ce niveau.

Sont notamment regroupés dans la catégorie N2 les titres en juste valeur au bilan qui ne bénéficient pas de cotations directes (cela peut inclure des obligations d'entreprises, des titres adossés à des prêts hypothécaires, des parts de fonds). Ces instruments ont des maturités correspondant aux zones de termes communément traitées dans le marché et peuvent être simples ou bien présenter des profils de rémunération plus complexes (options à barrière, produits à sous-jacents multiples par exemple), la complexité restant alors cependant limitée. Ici, les techniques de valorisation font appel à des méthodes usuelles et partagées par les principaux intervenants de marché.

**Niveau 3 (N3)** : instruments pour lesquels les données utilisées pour la valorisation ne sont pas basées sur des données observables de marché (données dites non observables).

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

## ii. Méthodes de valorisation

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par la BOAD ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

### 2.05 Produits

Les intérêts sur prêts sont comptabilisés au taux d'intérêt effectif (TIE).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Les intérêts et commissions sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont acquis. Il est ainsi tenu compte des intérêts et commissions courus mais non encore échus.

### 2.06 Titres de participation

Les participations sont considérées comme des actifs financiers disponibles à la vente et à ce titre, les principes d'évaluation retenus sont les suivants :

#### a) **Evaluation initiale**

Lors de leur entrée dans le patrimoine, les titres sont valorisés à leur juste valeur.

#### b) **Evaluation ultérieure**

Lors de leur évaluation ultérieure, les titres de participations sont évalués à la juste valeur et toute variation de juste valeur en dehors des critères de dépréciations ci-dessous est comptabilisée en "autres éléments du résultat global".

#### c) **Critères de dépréciation des titres**

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. La BOAD estime que c'est notamment le cas pour les actions cotées qui présentent à la date de clôture des pertes latentes supérieures à 50 % de leur coût d'acquisition ainsi que pour les actions cotées en situation de pertes latentes pendant une période continue de 36 mois ou plus précédant la date de clôture.

D'autres facteurs, comme par exemple la situation financière de l'émetteur ou ses perspectives d'évolution, peuvent conduire la Banque à estimer que son investissement pourrait ne pas être recouvré quand bien même les critères mentionnés ci-dessus ne seraient pas atteints. Une charge de dépréciation est alors enregistrée au compte de résultat à hauteur de la différence entre le cours coté du titre à la date de clôture et son coût d'acquisition.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. Pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, les critères de dépréciation retenus sont identiques à ceux mentionnés ci-dessus, la valeur des instruments à la date de clôture étant déterminée sur la base des méthodes de valorisation décrites dans la note 2.04 "Juste valeur des instruments financiers" (p. 6 et suivantes).

## **2.07 Créances sur la Clientèle**

### a) Principes généraux

Les prêts consentis par la BOAD sont libellés en Francs CFA.

Les intérêts et commissions d'engagement sur prêts accordés à la clientèle sont enregistrés au cours de l'exercice au titre duquel ils sont acquis. Les intérêts courus mais non encore échus à la date de clôture de l'exercice sont enregistrés en intérêts sur prêts à recevoir.

Les intérêts de retard sont décomptés sur les échéances impayées après un délai de grâce d'un mois.

Les commissions flat (frais de dossier) sont des commissions perçues une seule fois à l'évaluation du projet. Leur comptabilisation au compte de résultat se fait par étalement linéaire sur la durée de vie du prêt. La différence entre ce mode de comptabilisation de ces commissions et leur intégration au TIE du prêt est jugée non significative.

Les commissions d'arrangement de financement quant à elles sont comptabilisées en résultat dès leur réalisation.

### b) Prêts aux Etats

Les prêts aux Etats sont enregistrés initialement à leur juste valeur au bilan puis mesurés au coût amorti. Ces prêts bénéficient d'une bonification qui est cohérente avec la pratique de marché.

### c) Prêts au secteur marchand

Ces prêts sont comptabilisés en fonction du taux du contrat qui correspond au taux de marché.

#### d) Provisionnement

Le modèle de dépréciation de la Banque comporte deux composantes :

##### ➤ La Dépréciation sur base individuelle

Toutes les créances font l'objet de dépréciation individuelle dès lors qu'il existe une indication objective de l'existence d'un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt susceptible de générer une perte mesurable. Ces dépréciations sont déterminées par comparaison entre la valeur actualisée des flux futurs et la valeur comptable. L'effet de la mise à jour de l'actualisation de la dépréciation est enregistré en produits bancaires.

Le calcul de la valeur actualisée des flux futurs de récupération nécessite de déterminer, à chaque clôture et pour chaque crédit en souffrance :

- les flux de trésorerie attendus de l'emprunteur,
- la valeur estimée de récupération associée à chaque type de garantie obtenue,
- la durée estimée de récupération de la garantie.

Sur la base de ces données, la valeur des flux, actualisée au taux d'intérêt effectif du crédit, est calculée et la différence avec la valeur comptable du crédit est comptabilisée en coût du risque dans le compte de résultat.

Les intérêts sur créances douteuses sont dépréciés à 100% car la Banque fait l'hypothèse que le cash-flow de récupération de ces intérêts est nul.

Les intérêts sur créances impayées non douteuses sont considérés comme ponctuels et ne sont pas provisionnés.

##### ➤ La Dépréciation sur base collective

La dépréciation sur base collective concerne les créances **(i)** ne faisant pas l'objet de dépréciation individuelle et **(ii)** regroupées suivant des caractéristiques de risque de crédit similaires, indicatives de la capacité des débiteurs à payer tous les montants dus selon les conditions contractuelles (par exemple d'après l'évaluation du risque de crédit ou d'après un processus de notation qui tient compte du type d'actif, du secteur d'activité, de la situation géographique, du type d'instrument de garantie, de l'éventuel retard de paiement observé et d'autres facteurs pertinents).

#### e) Prêts au personnel

Les prêts au personnel sont accordés aux conditions de marché des prêts au personnel. Ils sont en conséquence comptabilisés à leur valeur nominale.

### **2.08** Titres de placement

L'ensemble des titres détenus par la Banque répond aux critères de Loans and Receivables (Prêts et créances) définis par la norme IAS 39. Ils sont classés dans les « prêts et créances au coût amorti ».

Il s'agit de titres obligataires ayant des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

Ces titres sont évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure.

## **2.09 Opérations en devises**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées sur la base des taux de change en vigueur au moment de la transaction.

Les dettes remboursables en devises sont converties aux taux de change communiqués par la BCEAO au 31 décembre de chaque année. Les gains et pertes de change qui résultent de ces opérations sont enregistrés au compte de résultat.

Les instruments de couvertures mis en place par la Banque (Achat à terme de devises et Cross currency swap) pour se couvrir des fluctuations de change sur les emprunts qu'elle a contractés sont valorisés à leur juste valeur à chaque arrêté. Les gains et pertes qui résultent de ces valorisations sont également enregistrés en résultat.

## **2.10 Intérêts des emprunts**

Les intérêts courus mais non échus sur les emprunts sont comptabilisés à la clôture de l'exercice et trouvent leur contrepartie au passif du bilan, sous la rubrique "Autres passifs au coût amorti".

## **2.11 Opérations sur capital social et dotations**

### a) Le capital

La libération du capital se fait sur la base d'un calendrier de règlement à long terme. De ce fait, le montant appelé non encore libéré est actualisé à chaque arrêté.

Dans un souci de bonne présentation, la différence est comptabilisée dans un sous-compte débiteur du capital.

### b) Les dotations

Les Etats membres allouent annuellement à la BOAD des dotations. Le droit à la créance de la BOAD sur les Etats est établi avec l'adoption des Perspectives financières actualisées de la Banque pour une période de quatre (04) ans. La demande se fait annuellement et en conséquence, les dotations sont reconnues annuellement en compte de résultat. Les dotations sont donc comptabilisées en créances au cours de l'exercice, avec impact sur les produits de l'année au sens de la norme IAS 20.

Cette comptabilisation permet de couvrir les charges liées aux activités de développement à savoir les études passées en consommation finale, les bonifications d'intérêts des prêts aux Etats, mais également les charges inhérentes aux prises de participation, les gains et pertes de change.

## **2.12 Subventions**

Les subventions d'immobilisations sont enregistrées au passif du bilan. Ces subventions sont amorties au même taux que les immobilisations financées.

## **2.13 Fonds extérieurs**

Il s'agit des Fonds avec contributions extérieures (AFD, IDA, Fonds d'Assistance Belge, Fonds chinois,...).

Les dépenses engagées sont comptabilisées directement au débit du Fonds créé. Aucune charge ni aucun produit n'est comptabilisé dans l'état de résultat global de la Banque.

## **2.14 Produits des placements auprès de la Banque Centrale**

Les intérêts payés par la BCEAO en rémunération des avoirs de la BOAD placés chez elle, sont comptabilisés en "Intérêts et produits assimilés" au cours de l'exercice où ils sont acquis.

Les intérêts à recevoir de la BCEAO à la date de clôture de l'exercice sont enregistrés à l'actif dans les "créances interbancaires".

## **2.15 Préfinancement d'études**

Les avances pour financement d'études consenties par la BOAD sont à la charge de l'emprunteur dans le cas où les études concluent à la viabilité des projets.

Si les études n'aboutissent pas à un projet, le coût de l'avance est imputé sur les charges de l'exercice (charges liées aux activités de développement).

Ces créances génèrent des intérêts qui sont calculés périodiquement et comptabilisés en produits.

## **2.16 Immobilisations et amortissements**

### a) Valeur et durée d'amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement suivant la méthode linéaire sur leur durée d'utilité. Les valeurs résiduelles prévisionnelles sont considérées comme nulles.

Les durées suivantes ont été retenues :

Constructions : amortissement par composants sur les durées suivantes :

Terrain	Non amortissable
Gros œuvre	40 ans
Clos et couvert	20 ans
Lots techniques, Agencements et aménagements	15 ans
Aménagements divers	10 ans
Matériel et mobilier de bureau	3 à 10 ans
Matériel et mobilier d'habitation	3 à 10 ans
Matériel de transport	3 ans
Agencements et aménagements	3 à 10 ans

b) La révision des composants de l'amortissement et test de dépréciation

La valeur résiduelle et la durée d'utilité sont revues périodiquement et ajustées en cas de nécessité. Les actifs susceptibles d'amortissement sont revus chaque année pour déterminer s'ils ont subi une perte de valeur. La valeur comptable d'un actif est immédiatement ramenée à la valeur recouvrable dès que la valeur comptable est supérieure au montant jugé recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (déduction faite des coûts de vente) et sa valeur d'utilité.

c) Les immobilisations incorporelles

Seuls les logiciels sont considérés comme des immobilisations incorporelles. Ils sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans.

## **2.17 Engagement de retraite**

Le régime utilisé par la Banque est celui dit de « Prestations définies » dans lequel l'employeur s'engage à verser des prestations définies sous forme de pensions ou d'indemnités de départ à la retraite, en fonction de l'ancienneté de l'employé et de son salaire.

Le montant net de la provision au passif est calculé sur la base de la dette actuarielle liée aux engagements de retraite de la société, mais diminuée de la juste valeur des actifs de couverture de ces engagements.

La Banque ne dispose pas d'actifs de couverture pour son régime de retraite.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes : taux d'actualisation (6,5%), taux d'augmentation salariale (5%), tables de mortalité (table française), taux de rotation (1%), âge de la retraite (60 ans). Les hypothèses actuarielles retenues n'ont pas changé entre 2016 et 2017.

Les réévaluations du passif net au titre des régimes à prestations définies sont reconnues en autres éléments du résultat global.

## **2.18 Principes du tableau des flux de trésorerie**

Le tableau de flux de trésorerie (TFT) explique la variation de la trésorerie de la Banque au cours de la période sous revue.

Les flux de trésorerie sont répartis entre les activités opérationnelles, d'investissement et de financement.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie qui apparaissent dans le tableau des flux de trésorerie doivent être rapprochés de ceux présentés dans la situation financière.

Les flux des activités opérationnelles sont présentés selon la méthode indirecte suivant laquelle le résultat est ajusté des effets des transactions sans effet de trésorerie, des décalages ou régularisations d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures liés à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement sont présentés séparément suivant les principales catégories d'entrées et de sorties de trésorerie brutes provenant des activités d'investissement et de financement.

Les flux de trésorerie provenant de transactions en monnaie étrangère sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la Banque par application au montant en monnaie étrangère du cours de change entre la monnaie fonctionnelle et la monnaie étrangère à la date des flux de trésorerie.

## **2.19 Jugements comptables cruciaux et principales sources d'incertitude pour les estimations**

L'établissement des états financiers, conformément aux normes IFRS, nécessite de la part de la Direction, des estimations, hypothèses et jugements qui affectent la valeur des actifs, passifs, produits et charges. Les estimations et jugements sont évalués continuellement et tiennent compte de l'expérience et d'autres facteurs, comme les événements futurs jugés raisonnables dans les circonstances du moment.

Les principaux jugements et estimations sont résumés ci-après :

### **a) Les principaux jugements**

La politique comptable de la Banque exige que les actifs et les passifs soient comptabilisés à leur acquisition dans les différentes catégories comptables. Cette décision exige un jugement significatif détaillé dans les catégories suivantes :

- le classement et l'évaluation des actifs financiers conformément à IAS 39 (prêts et créances, titres de participations et portefeuille de placement).
- l'examen par la Banque des dispositions de la norme IFRS 10 afin de déterminer s'il y a des entités qu'elle contrôle et qui pourraient être consolidées (**voir note 6**).

## b) Les principales estimations

La Banque utilise aussi des estimations pour ses états financiers individuels qui se présentent comme suit :

*Evaluation de la juste valeur des titres de participation* : à chaque arrêté, la Banque passe en revue son portefeuille de participations afin d'évaluer sa juste valeur en fonction des informations financières disponibles ou des cours boursiers et procède à l'estimation des variations de juste valeur et/ou au montant des dépréciations nécessaires (**voir note 2.06**)

*Dépréciation des prêts et avances* : la Banque passe également en revue son portefeuille de créances et évalue d'abord s'il existe une indication objective de dépréciation des prêts pris individuellement (**voir note 2.07**).

*Prestations de retraite* : la valeur actuelle des obligations de prestations de retraite est sensible aux hypothèses financières et actuarielles utilisées, y compris le taux d'actualisation. À la fin de chaque exercice, la Banque détermine le taux d'actualisation approprié qui doit être utilisé pour déterminer la juste valeur des obligations de pension futures estimées, sur la base des taux d'intérêt des obligations des Etats de l'Union (**voir note 2.17**).

### 2.20 Monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle de la Banque est le Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA/XOF). C'est également sa monnaie de présentation.

Tous les chiffres des états financiers de la BOAD sont présentés en millions de FCFA (M FCFA) sauf précision contraire.

### 2.21 Événements postérieurs à la clôture des comptes

La Banque procède à l'ajustement de ses états financiers pour refléter des événements survenus entre la date de clôture et la date à laquelle lesdits états financiers sont autorisés pour publication à condition que ces événements se rapportent à des situations existantes à la date du Bilan.

Au cas où ces événements se rapportent à des situations apparues après la date de clôture des comptes mais qui nécessitent une information à fournir, le Bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres ne sont pas ajustés. La nature et l'impact potentiel de ces événements sont fournis dans **la note 25 ci-dessous**.

### 2.22 Approbation des comptes

Les comptes de la BOAD pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont arrêtés par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 21 mars 2018 et soumis à l'approbation du Conseil des Ministres de l'UEMOA en sa session du 23 mars 2018.

**NOTE 3 - EFFETS DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIERE  
NOUVELLES OU REVISEES**

Les normes et interprétations décrites dans les états financiers de la Banque au 31 décembre 2016 ont été complétées par les dispositions des nouvelles normes et interprétations entrées en vigueur pour compter de l'exercice 2017. Il s'agit des normes et amendements ci-après :

Nouveaux textes en vigueur

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impact sur les états financiers de la Banque arrêtés au 31 décembre 2017
1 <sup>er</sup> janvier 2017	« Initiative concernant les informations à fournir » (modifications d'IAS 7)	L'impact de ces amendements est traduit dans la présentation des modifications intervenues dans les passifs inclus dans les activités de financement du tableau de flux de trésorerie.
	« Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes » (modifications d'IAS 12)	Ces amendements n'ont pas d'impact sur les états financiers de la Banque puisqu'elle ne détient pas d'instruments de dette évalués à la juste valeur. Il n'y a donc pas nécessité de comptabiliser des actifs d'impôt différé relatifs à ces instruments.
	« Améliorations annuelles des IFRS – Cycle (2014-2016) » (modifications d'IFRS 12)	La Banque ne dispose pas d'actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées. Cette première phase des améliorations annuelles n'a pas d'impact sur ses états financiers.

Textes à venir

Ces textes qui ne seront applicables qu'aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et suivants, laissent la possibilité d'une application anticipée pour les exercices ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'option de l'application anticipée de ces normes et interprétations, n'est pas retenue par la Banque même si elles pourraient avoir un impact sur les états financiers de la Banque à leur entrée en vigueur. Le tableau ci-dessous fournit la liste des textes concernés ainsi que leur date respective d'entrée en vigueur.

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements
1 <sup>er</sup> janvier 2018	IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »
	IFRS 9 « Instruments financiers » <sup>1</sup>
	« Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » (modifications d'IFRS 2)
	« Appliquer la norme IFRS 9 « Instruments financiers » avec IFRS 4 » (modification d'IFRS 4)
	« Transferts d'immeubles de placement » (modifications d'IAS 40)
	« Améliorations annuelles des IFRS – Cycle (2014-2016) » (modifications d'IFRS 1 et d'IAS 28)
	IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée »
1 <sup>er</sup> janvier 2019	IFRS 16 « Contrats de location »
	IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux »
1 <sup>er</sup> janvier 2021	IFRS 17 « Contrats d'assurance »

<sup>1</sup> A la date de clôture des comptes, les travaux d'implémentation de la norme IFRS 9 en cours ne permettent pas d'évaluer de manière fiable, l'impact sur les comptes au 31 décembre 2017.

#### **NOTE 4. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE**

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue.

Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont détenus dans le but de faire face aux engagements (opérationnels et fonctionnels) de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants :

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Comptes Caisses	95	60
BOAD Siège compte courant BOAD	132	13
Comptes de dépôts des Missions résidentes à la BCEAO	44 702	96 480
Compte spécial Eximbank Japon*	15	15
Compte Spécial Royaume de Belgique**	4 211	4 206
Compte de Contribution FDE P/C BOAD	51 230	51 167
Compte de Contribution FDE P/C FDE***	1 985	1 985
Compte de Règlements BOAD Lomé	62 429	6 635
Comptes de fonctionnement des Missions résidentes	487	475
Comptes Banque et Correspondants	3 615	6 066
Dépôts/appel de marge ****	997	
Dépôts bancaires à court terme (a)	133 006	117 819
	<b>302 904</b>	<b>284 921</b>

\*Le compte spécial EXIMBANK Japon est un compte courant destiné à enregistrer les mouvements relatifs à la ligne de crédit EXIMBANK Japon.

\*\*Le compte spécial Royaume de Belgique enregistre la quote-part du capital sujet à appel souscrite par le Royaume de Belgique et payée par anticipation. L'utilisation de ces fonds est conditionnée par l'appel du capital en cas d'anticipation de défaut par la BOAD sur ses emprunts.

\*\*\*Ce compte enregistre les ressources du Fonds de Développement Energie (FDE) relatives au financement des projets du secteur de l'énergie dans l'UEMOA. Au 31 décembre 2017, le montant de la trésorerie appartenant au FDE est de 1 985 M FCFA. La Banque continue d'être gestionnaire de ce Fonds.

\*\*\*\* Ce dépôt est constitué en réponse aux appels de marge dans le cadre de la couverture du risque de change. Il est soumis à restriction et ne sera disponible qu'à l'échéance de l'emprunt couvert.

(a) Les dépôts bancaires à court terme<sup>1</sup> comprennent :

<sup>1</sup> Les dépôts bancaires de plus de 3 mois aussi sont classés en trésorerie et équivalents de trésorerie du fait de la clause spécifiant qu'ils peuvent être dénoués à tout moment. Aucun dépôt bancaire à court terme n'excède 1 an.

	31/12/2017	31/12/2016
BOA-CI, compte spécial pour liquidités	996	1 009
BOA-BENIN compte Liquidités	1 010	1 010
DAT Groupe BOA	10 000	10 000
DAT Groupe Coris Bank	39 000	30 800
DAT Groupe Diamond Bank	24 000	16 000
DAT groupe ORA Bank	10 000	18 000
DAT goupe BSIC	8 000	6 000
DAT Banque Atlantique Togo	5 000	10 000
DAT Groupe Ecobank	-	5 000
DAT UTB	10 000	15 000
DAT BDM	5 000	5 000
DAT BHBF	5 000	-
DAT BRM	15 000	-
	<b>133 006</b>	<b>117 819</b>

## **NOTE 5. PRETS ET CREANCES**

Le poste prêts et créances au coût amorti se décompose comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
- Créances interbancaires	122 674	33 421
- Créances sur la clientèle	1 755 018	1 550 385
- Prêts au personnel	6 164	6 421
- Portefeuille titres	263 282	171 437
- Créances sur actionnaires	90 802	98 307
- Autres	79	79
Total	<b>2 238 019</b>	<b>1 860 051</b>

Les créances interbancaires regroupent les prêts interbancaires et les intérêts qui y sont rattachés. Au 31 décembre 2017, toutes ces créances sont à échéance à moins d'un an.

Les créances sur la clientèle correspondent aux prêts octroyés aux Etats (secteur non marchand) et au secteur marchand.

### **5.1 Le portefeuille de prêts de la Banque comprend les prêts accordés :**

- au secteur public non marchand,
- au secteur public marchand,
- au secteur privé,
- au secteur de l'énergie

Tous les prêts de la Banque sont octroyés à taux fixes.

Certains de ces prêts sont couverts par des garanties financières. La juste valeur de ces garanties correspond à leur valeur nominale.

Au 31 décembre 2017, l'échéancier des créances sur la clientèle se présente comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
A un an au plus	141 818	129 952
A plus d'un an et à moins de 2 ans	202 842	145 357
A plus de 2 ans et à moins de 3 ans	186 873	163 105
A plus de 3 ans et à moins de 5 ans	321 679	283 124
A plus de 5 ans	887 893	816 615
Impayés techniques (*)	2 321	3 436
Encours brut des prêts	1 743 425	1 541 589
avances pour financement d'études	14 153	12 969
Produits différés sur commission	- 8 410	- 7 168
Créances rattachées aux créances saines	39 671	29 244
Dépréciation des créances douteuses	- 28 104	- 26 248
Créances rattachées aux créances douteuses	17 575	16 422
Dépréciation des créances rattachées aux créances douteuses	- 17 575	- 16 422
Ajustement de valeur créances clientèle	- 5 717	
Créances à la clientèle	1 755 018	1 550 385

\* Les impayés techniques sont des sommes non recouvrées sur des appels d'échéance du principal des créances saines datant de moins de 3 mois à la date d'arrêté des comptes. Ils se chiffrent au 31 décembre 2017 à 2 321 M FCFA contre 3 436 M FCFA au 31 décembre 2016.

Les emprunteurs ont la possibilité de procéder à des remboursements anticipés de ces montants sous réserves des conditions prévues dans les accords et conventions de prêts.

L'encours brut des prêts comprend un montant de 112 857 MFCFA correspondant à la valeur de marché des prêts du secteur de l'énergie accordés aux Etats. Au cours de l'année 2014, le Conseil des Ministres de l'UEMOA a décidé d'affecter sous forme de don, la dotation initiale de 250 milliards du FDE à la BOAD. L'application de cette décision a conduit à transférer ces prêts à la BOAD.

Les conditions de taux de la BOAD au titre du secteur de l'énergie non marchand sont équivalentes à celles appliquées par le FDE, lesquelles correspondent aux conditions du marché.

L'encours brut des prêts comprend également des créances douteuses ayant évolué comme suit :

	Solde au	Mouvements de la période			Solde cumulé au
	01/01/2017 (a)	Augmentations	Reprises	Solde 31/12/2017 (b)	31/12/2017 (a)+(b)
Encours brut des créances en souffrances (1)	34 799	11 328	5 282	6 046	40 845
Dépréciation en principal des prêts douteux (2)	- 26 248	- 5 302	3 447	- 1 855	- 28 104
Créances douteuses nettes (3)=(1)+(2)	8 551	6 026	8 729	4 190	12 741

En application de la politique de provisionnement des prêts, prises de participations et garanties de la Banque, les créances rattachées (intérêts, commissions d'engagement, intérêts de retard) aux créances douteuses sont dépréciées à 100%.

Au 31 décembre 2017, les créances rattachées aux créances douteuses se présentent comme suit :

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Créances rattachées aux créances douteuses	17 575	16 422
Dépréciations/créances rattachées douteuses	- 17 575	- 16 422
<b>Créances douteuses nettes</b>	<b>- 0</b>	<b>- 0</b>

Au cours de l'exercice 2017, les produits d'intérêts comptabilisés en compte de résultat sur les créances douteuses se chiffrent à 3 203 M FCA contre 5 239 M FCFA au 31 décembre 2016 et ont été dépréciés à 100%.

Les garanties financières reçues sur les créances douteuses se chiffrent à fin 2017 à 10 741 M FCFA contre 7 349 M FCFA à fin 2016.

## 5.2 Le portefeuille titres se décompose comme suit :

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Obligations Etat du Sénégal	23 500	24 750
Obligations Etat de Côte d'Ivoire	40 000	30 000
Obligations Etat du Bénin	45 000	30 000
Obligations Burkina Faso	34 986	19 986
Obligations Etat du Mali	10 000	-
Obligations Etat du Niger	6 812	2 000
Obligations Etat du Togo	21 609	21 609
Obligations CRRH	6 350	4 817
Obligations Groupe BOA	-	613
Bons du Trésor du Burkina Faso	24 550	16 193
Bons du Trésor de Côte d'Ivoire	9 000	9 000
Bons du Trésor du Mali	6 666	4 123
Bons du Trésor du Niger	6 313	-
Bons du trésor du Sénégal	6 000	-
Bons du trésor du Togo	15 000	5 000
Certificat de dépôt BRM	1 000	-
	<b>256 785</b>	<b>168 091</b>
Intérêts à recevoir	6 497	3 346
	<b>263 282</b>	<b>171 437</b>

Au 31 décembre 2017, l'échéancier contractuel du portefeuille titres se présente comme suit (en M FCFA) :

Échéance	31/12/2017	31/12/2016
Échéance à 1 an au plus	70 113	10 596
A plus d'un an et moins de 2 ans	40 570	28 767
A plus de 2 ans et moins de 3 ans	21 787	40 203
A plus de 3 ans et moins de 5 ans	18 718	17 833
A plus de 5 ans	105 596	70 692
<b>Total</b>	<b>256 785</b>	<b>168 091</b>

**5.3-** La rubrique "créances sur les actionnaires" comprend les dotations et sommes échues non encore versées (7 995 M FCFA contre 7 596 M FCFA au 31 décembre 2016), le montant non encore versé des subventions pour réévaluation d'emprunt 2 414 M FCFA au 31 décembre 2017 et 2 747 M FCFA à fin 2016 et le montant du capital appelé non encore versé (79 781 M FCFA contre 87 611 M FCFA au 31 décembre 2016). Les deux derniers montants résultent de l'actualisation au 31 décembre 2017 aux taux moyens respectifs de 5,55% (taux appliqués en 1996 aux prêts du secteur public non marchand) et 2,45% (taux appliqués en 2014 aux prêts du secteur public non marchand) des versements attendus suivant leurs échéanciers respectifs.

#### **NOTE 6. PARTICIPATIONS**

L'activité de prise de participations trouve ses fondements dans les statuts de la Banque, qui prévoient : (i) en leur article 2, entre autres, que « ... la Banque, ... devra contribuer notamment au financement par participation au capital, par octroi de prêts ... » et (ii) en leur article 30 qu'elle « peut constituer ou participer à la constitution du capital d'institutions ou entreprises ». L'objectif visé est notamment de permettre le renforcement des fonds propres et la capacité d'expertise des entreprises opérant dans l'Union.

Conformément à cette mission et en application de cette stratégie, la BOAD est intervenue dans tous les Etats de l'Union sous forme de prise de participations dans l'actionnariat de plusieurs entreprises. Ces interventions ont concerné aussi bien des entreprises du secteur financier (banques, établissements financiers) que des entreprises du secteur non financier (énergie, télécommunication, hôtellerie, transport aérien, etc.).

La stratégie de prise de participations de la Banque adoptée en 2010 se décline comme suit :

- **Objectif** : remplir la mission de développement de la Banque tout en mettant davantage l'accent sur la rentabilité financière conformément aux orientations stratégiques de la Banque.
- **Secteurs d'intervention** : tous les secteurs éligibles au financement de la Banque.
- **Modalités d'intervention** : lors de l'entrée dans une opération, la Banque devra avoir une visibilité suffisante des conditions et modalités de sortie le moment venu. La cession des titres de participation pourra se faire en Bourse pour les actions cotées et aux conditions conventionnelles les meilleures pour les actions non cotées.

- **Positionnement dans les organes d'administration** : conditionner chaque prise de participation à l'attribution à la Banque d'un poste de membre d'un organe d'administration (Conseil d'Administration, Conseil de Surveillance, Comité de Crédit ou d'investissement, etc.).

En complément de la stratégie de prise de participations, la BOAD a pris des dispositions idoines en vue de (i) s'adapter à l'évolution et aux exigences du secteur financier de l'UMOA (relèvement du capital minimum des banques et établissements financiers) et (ii) prendre en compte la spécificité du secteur agricole au regard de son importance dans les économies des pays de l'Union.

### **6.1- Les limites d'interventions liées aux prises de participations**

Les limites d'intervention de la Banque sont définies par rapport à ses fonds propres pour risques qui correspondent au capital libéré augmenté des réserves nettes et fonds assimilés et diminué des éléments de non valeurs (**voir note 21**).

L'engagement maximum de la Banque, sous forme de prise de participation est limité par opération et par société à deux virgule cinq pour cent (2,5%) des Fonds Propres pour risques de la Banque pour les projets autres que les Institutions Financières Nationales (IFN) et organismes de promotion des PME, les projets de privatisation, les projets régionaux et ceux des secteurs des mines et de l'énergie, sans dépasser quinze pour cent (15%) du capital de la société.

Cette limite est de 5% des Fonds Propres pour risques de la Banque pour les projets relevant des Institutions Financières Nationales (IFN) et organismes de promotion des PME, les projets de privatisation, les projets régionaux et ceux des secteurs des mines et de l'énergie sans dépasser quinze pour cent (15%) du capital de la société.

La limite en termes de volume global des prises de participation est fixée à 20% des Fonds Propres pour risques de la Banque. Toutefois, pour les entités dans lesquelles la BOAD joue un rôle de principal promoteur, le capital de la société pourra être détenu momentanément à cent pour cent (100%) ; la Banque devra viser l'objectif de ramener dans les délais raisonnables, ce niveau à cinquante et un pour cent (51%) avec une stratégie claire de sortie.

L'ensemble des participations est considéré comme disponible à la vente. Elles sont évaluées à la juste valeur et toute variation de la juste valeur est comptabilisée en "Autres éléments du résultat global (OCI)". Les critères de dépréciations sont décrites en note 2.06.

**6.2-** Les participations comptabilisées dans l'état de la situation financière concernent les institutions ci-après (en M FCFA) :

Pays	Titres	% de détention	31/12/2017					31/12/2016				
			Encours brut	Dépréciation	Reprise par OCI	Gains/pertes latents	Valeur au bilan	Encours Brut	Dépréciation	Reprise par OCI	Gains/pertes latents	Valeur au bilan
BN	SOAGA	19,3%	103			83	186	103			71	173
BN	FOAI	18,6%	2 500			952	3 452	2 500			1 105	3 605
TG	CAURIS CROISSANCE	49,6%	1 341			1 483	2 824	1 341			591	1 931
SN	BNDE	9,1%	1 000			1 588	2 588	1 000			1 585	2 585
h-uemoa	CAURIS CROISSANCE II	17,7%	3 930			376	3 554	4 430			688	3 742
TG	GARI S. A.	11,6%	1 500			1 242	2 742	1 500			1 176	2 676
MA	BDM Mali	16,0%	600			10 107	10 707	600			9 625	10 225
BN	BOA Bénin	2,4%	98			1 824	1 923	98			1 612	1 710
NG	SONIBANK Niger	9,5%	1 082			2 414	3 496	1 082			2 134	3 215
CI	BHCI Côte d'Ivoire	2,2%	150	-	79	0	150	150	-	79	50	101
NG	BOA Niger	6,9%	165			1 858	2 023	165			1 708	1 873
TG	BIA Togo	5,2%	392			154	546	392			184	576
BN	African Investment Bank (AIB) (1)		250	-	250		-	250	-	250		-
h-uemoa	Afreximbank	0,4%	2 500			2 218	4 718	2 500			415	2 915
SN	Banque Régionale de Marché (BRM)	4,0%	400			657	1 057	400			868	1 268
BF	Banque de l'Habitat du BF	1,6%	200			225	425	200			540	740
CI	BRVM	9,3%	56			591	647	56			573	629
CI	DC/BR (BRVM)	9,1%	140			267	407	140			261	401
TG	CICA RE	3,3%	999	-	219	270	1 269	999	-	219	193	1 192
MA	MANDE Hotel	16,7%	50	-	12	247	297	50	-	12	232	282
CI	SIALIM (1)		100	-	100		-	100	-	100		-
CI	AIR AFRIQUE (1)		2 500	-	2 500		0	2 500	-	2 500		0
CI	CIPREL	2,0%	584			1 287	1 871	584			967	1 551
BN	COTEB (1)		272	-	272		-	272	-	272		-
	Total à reporter		20 911	-	3 432	27 093	44 883	21 412	-	3 432	23 103	41 393

Pays	Titres	% de détention	31/12/2017				31/12/2016					
			Encours brut	Dépréciation	Reprise par OCI	Gains/pertes latents	Valeur au bilan	Encours Brut	Dépréciation	Reprise par OCI	Gains/pertes latents	Valeur au bilan
	Report		20 911	- 3 625	503	27 093	44 883	-	503	3 625	23 103	41 393
TG	ASKY (EX SPCAR)	17,2%	5 990	- 2 128	2 128	- 5 954	36	-	2 128	-	5 444	546
SN	SCIE	18,9%	130	- 130						130		-
CI	RASCOM	7,1%	1 600	- 1 600								
h-uemoa	PROPARCO	0,7%	3 420			737	4 157				325	1 925
TG	BOAD-Titrisation	100,0%	500			69	431				523	3 943
TG	CRRH-UEMOA	18,4%	1 543			1 302	2 845				69	431
h-uemoa	Fonds Agricole pour l'Afrique (FAA)	2,5%	2 438			190	2 629				590	953
TG	ORAGROUP	2,8%	2 000			866	2 866				363	2 788
BF	Burkina Bail	15,0%	689			144	833				253	1 747
SN	CNCAS	10,1%	1 573			2 297	3 870				25	714
BF	CORIS BANK	4,3%	1 997			2 737	4 733				270	1 843
CI	Nouvelle BRS CI/ORA Bank CI	38,2%	16 995			6 123	10 872				782	2 778
CI	Banque de l'Union Côte d'Ivoire (BDU-CI)	9,6%	1 100			- 433	667				- 171	929
BF	Banque de l'Union Burkina Faso (BDU-BF)	10,1%	1 100			187	913				192	908
h-uemoa	FEFISOL	8,2%	1 312			10	1 322				4	1 316
Kenya	FAER	7,6%	3 960			2 334	1 627				484	2 166
BF	AIMETHIS WEST AFRICAN (AWA)	11,1%	1 877			866	1 011				261	998
CI	Air Côte d'Ivoire	7,9%	6 330			5 768	562				3 500	-
CI	RASCOM STAR QAF		4 360	- 4 360			-			4 360		-
h-uemoa	Investisseurs & Partenaires/ Développement (IPDEV2)	24,0%	632			277	355				132	176
Bn	Société Immobilière d'Aménagement Urbain SimAU		500			10	490					
SN	FCP/IFC BOAD		3 000				3 000					
	<b>Total valeurs brutes</b>		<b>83 958</b>	<b>- 11 843</b>	<b>2 631</b>	<b>13 355</b>	<b>88 101</b>	<b>- 10 243</b>	<b>2 631</b>	<b>7 612</b>	<b>3 845</b>	<b>72 097</b>
	<b>Dépréciations nettes</b>				<b>9 212</b>							
	Variation de juste valeur des AFS par le biais du résultat global		9 510									
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente		15 987									

**NB :** La variation de juste valeur des titres classés en OCI dans le tableau ci-dessus (9 510 M FCFA) est déterminée conformément aux notes 2.04 et 2.06

Le montant des dividendes de ces participations, comptabilisés au compte de résultat s'élève à 3 847 M FCFA au 31 décembre 2017 contre 3 583 M FCFA à fin 2016 (**voir note 17 ci-dessous**).

La Banque utilise un modèle d'évaluation de la juste valeur des titres de participation. Les règles et principes y relatifs ont été présentés dans la note 2.06.

### 6.3 Les variations des participations brutes se présentent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Valeur brute au 1er janvier 2017 (1)	75 864	74 891
Acquisitions (2)	8 677	4 218
Cessions (3)	- 583	- 3 245
Variation de juste valeur (4)	13 355	3 845
Valeur brute au 31 décembre 2017 (5)=(1)+(2)+(3)+(4)	97 313	79 709
Dépréciation au 1er janvier 2017 (6)	- 7 612	- 7 703
Dépréciation de l'exercice (7)	- 1 600	-
Reprises dépréciation par OCI	-	91
Total dépréciations au 31 décembre 2017 (8)=(6)+(7)	- 9 212	- 7 612
<b>Valeur nette au 31 décembre 2017 (5)+(8)</b>	<b>88 101</b>	<b>72 097</b>

### NOTE 7. AUTRES ACTIFS

Les autres actifs comprennent les éléments suivants :

	31/12/2017	31/12/2016
Avances sur frais de mission	22	17
Avances sur salaires	35	-
Dépenses à régulariser	11 362	12 501
Instrument de couverture/Intérêts sur CCS	966	21 161
Débiteurs divers	3 256	3 630
Charges payées d'avance et produits à recevoir	425	285
Préfinancement d'études sur fonds extérieurs études	97	97
	<b>16 163</b>	<b>37 690</b>

\* Les dépenses à régulariser concernent les avances effectuées par la Banque dans le cadre du projet de construction de la cité BOAD au profit du personnel, les frais financiers du programme spécial agricole, les dépenses effectuées pour le compte d'autres institutions et d'autres dépenses à reclasser. Ils se présentent comme suit au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 :

	31/12/2017	31/12/2016
Avance/projet de construction Cité BOAD	8 551	8 815
Frais financiers du programme spécial agricole	-	1 510
Dépenses préfinancées pour le compte de tiers	2 038	1 441
Autres dépenses à régulariser	773	735
	<b>11 362</b>	<b>12 501</b>

La livraison de la cité BOAD au personnel est prévue courant 2018.

## **NOTE 8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

La synthèse des immobilisations corporelles se présente comme suit :

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Coût d'acquisition	26 709	26 219
Dotations et reprises d'amortissements	- 19 117	- 18 340
	<b>7 592</b>	<b>7 879</b>

Les charges annuelles d'amortissement sont également comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique "Amortissement" du poste charges générales d'exploitation.

Le détail par catégorie d'immobilisations corporelles est présenté dans le tableau ci-après :

	Terrains	Bâtiments	Propriétés en construction	Installations et Equipements	Equipements détenus en location-financement	Total
<b>Coût d'acquisition</b>						
<b>Solde au 1er janvier 2016</b>	981	14 319	96	9 914	-	25 310
Acquisitions	-	-	602	363	-	965
Transferts	-	-	354	354	-	-
Cessions	-	-	-	56	-	56
Acquisitions de réévaluation	-	-	-	-	-	-
Autres réévaluations	-	-	-	-	-	-
<b>Solde au 1er janvier 2017</b>	981	14 319	344	10 576	-	26 219
Acquisitions	-	-	482	223	-	704
Transferts	-	-	154	154	-	-
Cessions	-	-	-	215	-	215
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	981	14 319	671	10 738	-	26 709
						-
<b>Amortissements et cessions cumulés</b>						
<b>Solde au 1er janvier 2016</b>	-	8 457	-	8 948	-	17 405
Charges d'amortissement	-	337	-	648	-	985
Cessions	-	-	-	50	-	50
Dépréciation,s comptabilisées pendant la période	-	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	-	-
<b>Solde au 1er janvier 2017</b>	-	8 794	-	9 546	-	18 340
Charges d'amortissement	-	329	-	656	-	985
Reprises d'amortissement (Cessions)	-	-	-	209	-	209
Dépréciations comptabilisées pendant la période	-	-	-	-	-	-
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	-	9 123	-	9 993	-	19 117
<b>Valeur Nette des immobilisations corporelles au 31 décembre 2017</b>						<b>7 592</b>

## **NOTE 9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles se composent uniquement de logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans à 5 ans. Leurs valeurs sont présentées ci-après :

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Valeur brute	1 459	1 429
Dotations et reprises d'amortissements	- 943	- 710
	<b>516</b>	<b>719</b>

<b>Acquisition des logiciels (en FCFA)</b>		<b>Amortissements et dépréciations cumulés des logiciels</b>	
<b>Solde au 01 janvier 2016</b>	<b>1 373</b>	<b>Solde au 01 janvier 2016</b>	<b>494</b>
Acquisitions	56	Acquisitions	216
Cessions	-	Cessions	0
Classés comme étant détenus en vue de la vente	-	Classés comme étant détenus en vue de la vente	0
<b>Solde au 01 janvier 2017</b>	<b>1 429</b>	<b>Solde au 01 janvier 2017</b>	<b>710</b>
Acquisitions	30	Acquisitions	233
Cessions	-	Cessions	0
Classés comme étant détenus en vue de la vente	-	Classés comme étant détenus en vue de la vente	0
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>1 459</b>	<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>943</b>
<b>Valeur Nette au bilan au 31 décembre 2017</b>			<b>516</b>

Les charges annuelles d'amortissement sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique "Amortissements" du poste charges générales d'exploitation.

## **NOTE 10. PASSIFS AU COUT AMORTI**

Les passifs au coût amorti sont composés des emprunts contractés par la Banque et des dettes qui leur sont rattachées (intérêts et commissions courus non échus). Il s'agit des dettes interbancaires, des dettes représentées par un titre et les autres dettes.

Les dettes interbancaires correspondent à des placements effectués par des institutions partenaires (ROPPA, AFD, NIMAO, ...) dans les livres de la BOAD.

Les dettes représentées par un titre correspondent à l'encours des bons et obligations émis par la BOAD.

Les autres dettes récapitulent les emprunts de la BOAD auprès de ses partenaires tels que l'AFD, la BEI, PROPARGO, la BAD, etc. Tous ces emprunts sont à taux fixes.

Le détail de ce poste se présente comme suit (en M FCFA) au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 :

	31/12/2017		31/12/2016	
<b>Dettes interbancaires</b>		<b>4 553</b>		<b>15 937</b>
Placements AFD, CAURIS, ROPPA	4 553		15 823	
Intérêts courus sur dettes/Placement au J/J	- 0		114	
<b>Dettes représentées par un titre</b>		<b>1 284 276</b>		<b>1 018 843</b>
Emprunts obligataires BOAD	955 539		571 467	
Bons BOAD	247 030		285 725	
Echéances à moins d'un an/dettes rep par des titres	54 865		141 049	
Intérêts courus sur dettes représentées par un titre	27 641		21 930	
Charges différées sur dettes représentées par un titre	- 798		-1 327	
<b>Autres emprunts</b>		<b>463 147</b>		<b>431 819</b>
Emprunts pour financement de projets long terme	368 519		376 421	
Emprunts pour financement d'études long terme	383		446	
Echéances à moins d'un an emprunts	91 159		52 653	
Intérêts courus sur autres emprunts	3 267		2 691	
Commissions à payer sur emprunts	119		12	
Charges différées sur autres emprunts	- 300		-404	
<b>Total Passifs au coût amorti</b>		<b>1 751 976</b>		<b>1 466 600</b>

Selon l'article 7 des statuts, le montant du capital sujet à appel de la Banque sert de garantie aux emprunts contractés par celle-ci.

Par ailleurs, en application de l'article 37 des statuts, le Conseil des Ministres de l'UMOA a décidé que l'encours total des emprunts de la Banque est limité à tout instant au triple de ses fonds propres. Au 31 décembre 2017, l'encours des emprunts représente 261,9% des fonds propres pour la limite réglementaire de 300 %. Calculé sur la base du cours garanti des emprunts, le ratio d'endettement au 31 décembre 2017 ressort à 250,6% contre 211,5% à fin décembre 2016.

Au 31 décembre 2017, le passif au coût amorti se décompose comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
<b>I- Dettes représentées par un titre</b>		
Emprunts obligataires	955 539	571 467
Bons BOAD	247 030	285 725
Échéances à moins d'un an/dettes rep. Par des titres	54 865	141 049
<i>Sous-total I</i>	<b>1 257 433</b>	<b>998 240</b>
<b>II- Autres emprunts auprès des partenaires extérieurs</b>		
Emprunts pour financement de projets à long terme	368 519	376 421
Emprunts pour financement d'études long terme	383	446
Échéances à moins d'un an/emprunts	91 159	52 653
<i>Sous-total II</i>	<b>460 061</b>	<b>429 521</b>
Total I+II	<b>1 717 494</b>	<b>1 427 761</b>
<b>III- Dettes rattachées aux emprunts &amp; dettes rep.</b>		
Intérêts courus sur dettes représentées par un titre	27 641	21 930
Charges différées sur Bons et Obligations	- 798	- 1 327
Intérêts et commissions courus sur autres emprunts	3 386	2 702
Charges différées sur autres emprunts	- 300	- 404
<i>Sous-total III</i>	<b>29 929</b>	<b>22 902</b>
<b>IV- Dettes interbancaires (Cauris ROPPA, AFD.....)</b>	<b>4 553</b>	<b>15 937</b>
<b>Total I+II+III+IV</b>	<b>1 751 976</b>	<b>1 466 600</b>

L'échéancier du passif au coût amorti se présente comme suit :

<b>Echéances</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
A un an au plus	192 555	225 965
A plus d'un an et moins de deux ans	142 498	163 685
A plus de deux ans et moins de trois ans	152 428	142 691
A plus de trois ans et moins de quatre ans	530 134	150 966
A plus de quatre ans	734 361	783 294
<b>Total</b>	<b>1 751 976</b>	<b>1 466 600</b>

### **NOTE 11. AUTRES PASSIFS**

Les autres passifs regroupent les fonds qui ont un caractère de dette pour la BOAD et les comptes d'ordres. Ils se décomposent comme suit :

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Fonds d'Assistance Technique Belge FAT/B	180	174
Fonds Néerlandais	34	34
Fonds de contrepartie IDA	224	137
Fonds AFD d'Etudes	310	310
Fonds de contrepartie AFD	148	237
Fonds de Partenariat Environnemental	4	35
Fonds de contrepartie KFW	6 250	6 398
Fonds chinois de coopération	139	139
Fonds AFD IV de Renforcement des capacités	30	30
Fonds de Développement Energie	1 985	1 985
Fonds "Assurance Récolte"	2 992	3 110
Centre Régional de Collaboration (CRC)	174	174
Facilité Régionale d'Accès à l'Energie durable	10 000	10 000
Fonds du nouveau mécanisme de bonification	53 098	21 625
Fonds CMS pour la bonification	1 000	1 000
<b><i>Sous-total Fonds</i></b>	<b><i>76 568</i></b>	<b><i>45 389</i></b>
<b>COMPTE D'ORDRE ET DIVERS</b>		
Fournisseurs	1 609	950
Créditeurs Divers	3 806	2 188
Charges à Payer	1 905	1 793
Recettes à Régulariser	8 931	9 593
Instruments de couverture	76 439	-
Produits Comptabilisés d'avance	1 322	2 227
Compte courant Royaume de Belgique	4 200	4 200
<b><i>Sous-total Comptes d'ordre et divers</i></b>	<b><i>98 213</i></b>	<b><i>20 951</i></b>
	<b>174 781</b>	<b>66 340</b>

Les autres passifs sont des dettes à échéances à moins d'un an.

## NOTE 12. PROVISIONS

Les provisions s'analysent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Passifs des régimes des prestations définies	6 626	7 026
Autres provisions	164	592
	<b>6 790</b>	<b>7 618</b>

### 12.1. Passifs des régimes de prestations définies

Ce poste concerne essentiellement le montant des passifs au titre des régimes à prestations définies pour l'indemnité de départ à la retraite. Ce régime prévoit le paiement d'un capital égal au dernier salaire mensuel multiplié par le nombre d'années de service effectif. Lesdites prestations sont payées directement par la Banque au bénéficiaire.

Au 31 décembre 2016, les montants des passifs au titre des régimes à prestations définies pour l'indemnité de départ à la retraite s'établissent à 6 626 M FCFA contre 7 026 M FCFA au 31 décembre 2016.

Le détail des calculs actuariels pour les exercices 2017 et 2016 est présenté ci-après :

	<u>2017</u> <u>kFCFA</u>	<u>2016</u> <u>kFCFA</u>
<b><u>Valeur actuelle de l'obligation</u></b>		
Solde d'ouverture	7 025 821	5 813 518
Coût des services rendus au cours de la période	464 620	386 638
Cotisations effectuées par les participants	0	0
Coût financier	446 649	392 854
Ecarts actuariels dus au :		
a) changements d'hypothèses démographiques	0	0
b) changements d'hypothèses financières	0	0
c) ajustements d'expérience	<u>-73 361</u>	<u>745 315</u>
d) total	-73 361	745 315
Prestations servies	-1 237 844	-312 503
Coût des services passés	0	0
Règlements	<u>0</u>	<u>0</u>
<b>Solde de clôture</b>	<b>6 625 885</b>	<b>7 025 821</b>
<i>régimes entièrement non financés</i>	<i>6 625 885</i>	<i>7 025 821</i>
<i>régimes entièrement ou partiellement financés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
 <b><u>Juste valeur des actifs du régime</u></b>	 n.a.	 n.a.
Solde d'ouverture	0	0
Rendement attendu	0	0
Ecarts actuariels	0	0

Cotisations effectuées par l'employeur	0	0
Cotisations effectuées par les participants	0	0
Prestations servies	0	0
Règlements	0	0
<b>Solde de clôture</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### **Actifs / passifs nets comptabilisés au bilan**

Valeur actuelle de l'obligation	6 625 885	7 025 821
Juste valeur des actifs du régime	<u>0</u>	<u>0</u>
Excédent / déficit	6 625 885	7 025 821
Montant non comptabilisé à l'actif du fait de la limite 58 (b)	<u>0</u>	<u>0</u>
<b>(Actifs)/passifs net comptabilisés au bilan</b>	<b>6 625 885</b>	<b>7 025 821</b>

#### **Charge totale**

Coût des services rendus au cours de la période	464 620	386 638
Coût des services passés	0	0
Effet de tout règlement	<u>0</u>	<u>0</u>
<b>Coûts des services rendus en résultat net</b>	<b>464 620</b>	<b>386 638</b>

Coût financier	446 649	392 854
Produit d'intérêts	<u>0</u>	<u>0</u>
<b>Intérêts nets en résultat net</b>	<b>446 649</b>	<b>392 854</b>

Ecart actuariels	-73 361	745 315
Rendement supplémentaire sur les actifs du régime	0	0
Effet de la limite du paragraphe 58(b)	<u>0</u>	<u>0</u>
<b>Réévaluations du passif net en autres éléments du résultat global</b>	<b>-73 361</b>	<b>745 315</b>

<b>Charge totale</b>	<b>837 908</b>	<b>1 524 807</b>
----------------------	----------------	------------------

Montant cumulé des écarts actuariels comptabilisés dans l'état des produits et des charges comptabilisés	1 959 443	2 032 804
--	-----------	-----------

#### **Principales hypothèses actuarielles**

Taux d'actualisation	6,50%	6,50%
Taux attendus d'augmentation des salaires	5,00%	5,00%
Taux de mortalité	TH / TF 2002 multiplié par 200%	
La durée de l'obligation égale :	7	7

#### **Analyse de sensibilité**

	<u>Changement de l'obligation</u>	
Taux d'actualisation	7,3%	6,7%

Taux attendus d'augmentation des salaires	7,4%	6,7%
Taux de mortalité	-0,7%	-0,6%

### **Réconciliation du passif net comptabilisé**

Solde d'ouverture	7 025 821	5 813 518
Charge totale en résultat net	911 269	779 492
Prestations servies	-1 237 844	-312 503
Réévaluations du passif net en autres éléments du résultat global	<u>-73 361</u>	<u>745 315</u>
Solde de clôture	6 625 885	7 025 821

Les risques relatifs au régime d'indemnité de départ à la retraite sont surtout liés à l'effet de variations du taux d'actualisation et des augmentations des salaires.

Le coût prévisionnel des services au cours de l'exercice 2018 au titre du régime est estimé à 438 M FCFA

### **12.2. Autres provisions**

Les autres éléments du poste sont constitués par un montant de 164 M FCFA à fin 2017 contre 203 M FCFA à fin 2016 qui correspond à l'écart entre le complément de la provision pour retraite au titre de l'exercice et les prestations servies au cours de l'année.

### **NOTE 13- CAPITAUX PROPRES**

Capital	31/12/2017	31/12/2016
Capital souscrit	1 103 650	1 097 750
Capital sujet à appel	- 826 230	- 821 805
Coût lié à la libération différée du capital	- 4 046	- 5 489
<b>Total</b>	<b>273 374</b>	<b>270 457</b>
<b>Primes d'émission</b>	<b>2 622</b>	<b>2 622</b>
<b>Réserves</b>		
Réserves affectées aux activités de développement	76 050	76 050
Réserve de juste valeur sur Titres classés en AFS	15 987	6 477
Réserves de Couverture des flux de trésorerie	- 38 711	- 12 864
Autres réserves	26	26
Réévaluation du passif au titre des régimes de retraite	- 851	- 924
Résultats non distribués	377 956	370 408
	430 457	439 174
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>13 295</b>	<b>10 548</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>719 748</b>	<b>722 800</b>

La rubrique "coût lié à la libération différé du capital" représente la différence entre le montant nominal du capital appelé non versé et son montant actualisé suivant le calendrier de libération du capital.

Les réserves liées aux activités de développement sont constituées des fonds initialement mis en place par la Banque pour soit se prémunir contre les fluctuations des taux de change, soit réaliser ses objectifs de développement (financement d'études, bonification de prêts) qui, lors du passage aux IFRS en 2010, ont été comptabilisés en réserves du fait qu'ils ne sont pas constitutifs d'une obligation pour la Banque.

Le capital de la Banque est divisé en actions d'une valeur nominale égale à 50 000 000 FCFA.

Le capital de la Banque est réparti entre ses deux catégories d'actionnaires : les actionnaires de série A que sont les pays de l'UEMOA et la BCEAO et les actionnaires de série B, les actionnaires non régionaux.

Le tableau suivant donne la structure du capital de la Banque au 31 décembre 2017 en valeur nominale et sa répartition en actions. Chaque action confère à son titulaire les mêmes droits et obligations.

STRUCTURE DU CAPITAL DE LA BOAD AU 31 DECEMBRE 2017							
ACTIONNAIRES	CAPITAL SOUSCRIT (1)=(2)+(5)	%	nb d'action	CAPITAL APELE (2)=(3)+(4)	CAPITAL LIBERE (3)	CAPITAL A LIBERER (4)	CAPITAL SUJET A APPEL (5)
<b>CATEGORIE A</b>							
BENIN	64 650	5,86	1 293	16 163	11 258	4 905	48 487
BURKINA	64 650	5,86	1 293	16 163	11 258	4 905	48 487
COTE D'IVOIRE	64 650	5,86	1 293	16 163	11 258	4 905	48 487
GUINEE BISSAU	64 650	5,86	1 293	16 163	9 358	6 805	48 487
MALI	64 650	5,86	1 293	16 163	11 258	4 905	48 487
NIGER	64 650	5,86	1 293	16 163	11 258	4 905	48 487
SENEGAL	64 650	5,86	1 293	16 163	11 258	4 905	48 487
TOGO	64 650	5,86	1 293	16 163	11 258	4 905	48 487
BCEAO	517 200	46,86	10 344	129 304	90 064	39 240	387 896
	<b>1 034 400</b>	<b>93,73</b>	<b>20 688</b>	<b>2 58 608</b>	<b>178 228</b>	<b>80 380</b>	<b>775 792</b>
<b>CATEGORIE B</b>							
France	38 400	3,48	768	9 600	7 360	2 240	28 800
Allemagne	2 000	0,18	40	2 000	2 000	-	-
Belgique (1)	5 600	0,51	112	1 400	1 400	-	4 200
BEI	4 000	0,36	80	1 000	1 000	-	3 000
BAD	6 000	0,54	120	1 500	1 043	457	4 500
EXIM BANK INDE	750	0,07	15	188	144	44	563
CHINE POPULAIRE	12 000	1,09	240	3 000	2 300	700	9 000
MAROC	500	0,05	10	125	119	6	375
	<b>69 250</b>	<b>6,27</b>	<b>1 385</b>	<b>18 813</b>	<b>15 366</b>	<b>3 447</b>	<b>50 438</b>
<b>CAPITAL NON SOUSCRIT</b>	<b>1 103 650</b>	<b>100,00</b>	<b>22 073</b>	<b>277 421</b>	<b>193 594</b>	<b>83 827</b>	<b>826 230</b>
<b>CAPITAL AUTORISE</b>	<b>1 155 000</b>		<b>23 100</b>				

(1) Versement par anticipation d'un montant de 4 200 M FCFA dans un compte séquestre.

Par ailleurs, les fonds propres effectifs de la Banque se décomposent comme suit au 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016 :

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Capitaux propres au bilan	719 748	722 800
Capital appelé non versé corrigé du coût différé	- 79 781	- 87 611
Prime d'émission (part non versée)	- 1 852	- 1 852
Dotations des Etats (part non versée)	- 5 029	- 5 029
Réserve de couverture de flux de trésorerie	38 711	12 864
Réserve de juste valeur sur participations	- 15 987	- 6 477
<b>Fonds Propres Effectifs</b>	<b>655 810</b>	<b>634 695</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles	- 8 108	- 8 598
Core Tier 1	<b>647 702</b>	<b>626 097</b>

#### **NOTE 14 – INTERETS ET ASSIMILES**

Les détails de ces rubriques se présentent comme suit :

##### **Intérêts et produits assimilés**

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Intérêts et produits assimilés / Créances interbancaire	8 752	6 499
Produits d'intérêts sur créances sur la clientèle	83 997	74 296
Produits d'intérêts sur prêts au personnel	181	182
Produits d'intérêts sur portefeuille titres	12 143	4 792
Commission d'engagement sur prêts	2 040	1 442
Total	<b>107 113</b>	<b>87 210</b>

##### **Intérêts et charges assimilées**

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Charges d'intérêts sur dettes représentées par un titre	55 222	44 230
Charges d'intérêts sur autres dettes	16 252	14 539
Charges financières-effet d'actualisation	5 717	-
Produits / placements rétrocédés	378	723
commission/engagement reçu	649	242
	<b>78 218</b>	<b>59 734</b>

#### **NOTE 15 – COMMISSIONS**

##### **Commissions (produits)**

Ce poste concerne essentiellement les commissions perçues sur les activités d'arrangement et de services financiers ainsi que sur les prêts opérationnels.

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Commissions acquises sur frais de dossier	1 064	896
Commissions GARI/ Garanties	128	106
Autres commissions Flat	70	525
Commission de garantie /émissions obligataires	211	325
Commissions d'arrangement et de services financier	1 767	1 984
	<b>3 240</b>	<b>3 836</b>

### Commissions (charges)

Ce poste recouvre les commissions versées sur emprunts, bons et obligations.

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Autres charges/ dettes représentées par des titres	597	519
Autres commissions sur emprunts	798	1 844
	<b>1 395</b>	<b>2 363</b>

### NOTE 16 – RISQUE DE CHANGE ET INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Ce poste enregistre l'impact au compte de résultat de l'évaluation des dettes en devises hors euros de la Banque auprès de différents partenaires financiers.

Au 31 décembre 2017, l'impact se présente comme suit :

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Gain de change consommé	38	52
Gain de change potentiel	75 245	-
<b><i>Sous-total gain de change (A)</i></b>	<b><i>75 283</i></b>	<b><i>52</i></b>
Perte de change consommée	- 65	- 100
Perte de change potentielle	-	- 32 625
<b><i>Sous-total perte de change (B)</i></b>	<b><i>- 65</i></b>	<b><i>- 32 725</i></b>
Gain/Perte de change de nette C =(A)+(B)	<b><i>75 218</i></b>	<b><i>- 32 673</i></b>
<b><i>Gain/Perte sur instrument de couverture (D)</i></b>	<b><i>- 70 786</i></b>	<b><i>34 271</i></b>
<b>Gain/perte net sur opérations en devises E = ( c )+(D)</b>	<b>4 432</b>	<b>1 598</b>

Pour se couvrir contre les fluctuations des cours des devises, la Banque a procédé à la mise en place de contrats de couverture contre le risque de change sur ses emprunts en DTS et en dollars. Par ces contrats, la Banque a couvert 100% de ses dettes en devises hors euros (devises fluctuantes).

La valorisation de ces instruments de couverture dégage au 31 décembre 2017 une perte de 70 786 M FCFA également enregistrée au bilan de la Banque.

**NOTE 17 – DIVIDENDES RECUS**

Ce poste recense les dividendes perçus sur les participations de la Banque dans diverses entreprises.

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Dividendes BRVM	203	182
Dividendes BOA Bénin	243	192
Dividendes CIPREL	-	194
Dividendes BOA NG	338	348
Dividendes BDM-SA	862	844
Dividendes AFREXIM Bank	60	87
Dividendes SONIBANK	211	250
Dividendes PROPARCO	64	-
Dividendes Cauris Croissance II	1 215	819
Dividendes SICAV Abdou Diouf	115	110
Dividendes BRM	100	136
Dividendes CICA-RE	38	33
Dividendes Bridge Bank CI	-	75
Dividendes Coris Bank Internatanior	273	312
Dividendes ORAGROUP	95	-
Dividendes Fidelis Finance	30	-
	<b>3 847</b>	<b>3 583</b>

**NOTE 18 – COÛT DU RISQUE**

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Reprises de dépréciations sur Créances sur la clientèle	5 409	5 018
Dépréciations sur Créances sur la clientèle	-	8 118
Pertes sur créances couvertes par des dépréciations	-	790
Dépréciations sur autres éléments d'actif	-	-
	<b>-3 499</b>	<b>-6 017</b>

**NOTE 19 – CHARGES LIEES AUX ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT**

Ce poste regroupe les charges ayant un lien avec les activités de développement exercées par la BOAD notamment la bonification de projets non marchands passée en charges.

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Bonification d'intérêt	1 890	1 627
	<b>1 890</b>	<b>1 627</b>

## **NOTE 20 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION**

Les charges générales d'exploitation de la Banque se présentent comme suit :

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Charges de personnel (*)	13 969	11 086
Amortissements	1 218	1 201
Autres charges d'exploitation	6 833	7 040
<b>Total</b>	<b>22 020</b>	<b>19 326</b>

(\*) Le détail des charges de personnel se présente comme suit au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 :

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Salaires et traitements	9 949	9 478
Cotisations de sécurité sociale	594	522
Autres avantages de personnel à court terme (œuvres sociales, cantine, etc.)	920	643
Participation à l'effort de construction-viabilisation Cité BOAD	1 986	
Fonds d'assurance maladie	56	57
Charges au titre des régimes à prestations définies	465	387
	<b>13 969</b>	<b>11 086</b>

## **NOTE 21- GESTION DES RISQUES**

La BOAD a adopté et met en œuvre des processus et dispositifs de quantification, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables (risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnels) adaptés à ses activités, à ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Les principales catégories de risques font l'objet de suivi dans le cadre de comités spécifiques (Comité des Engagements, Comité ALM etc.). Ces catégories de risques comprennent celles prévues par IFRS 7 mais également les risques opérationnels.

### **1. LE RISQUE DE CREDIT**

Le risque de crédit résulte de l'incapacité ou de la réticence de certaines contreparties à s'acquitter de leurs engagements financiers. C'est la perte financière éventuelle résultant de la défaillance d'un ou de plusieurs emprunteurs/débiteurs. Le risque de crédit est la principale source de risque pour la Banque et découle essentiellement de ses opérations de prêts et de placement de sa trésorerie.

La gestion du risque de crédit s'appuie sur des normes et des procédures, des outils de pilotage, des systèmes de notation, une politique de provisionnement et de couverture des risques et un dispositif de surveillance rapprochée.

L'organisation globale de la gestion du risque de crédit se caractérise par :

- un processus d'octroi encadré, reposant sur la séparation entre les lignes métiers commerciales et les lignes métiers engagements (avis de seconde opinion), permettant un double regard objectif ;
- des limites d'engagement fixées en proportion des fonds propres de base et validées par les organes délibérants ;

- un système de notation interne s'appuyant sur (i) un ensemble de caractéristiques propres à la personne (physique ou morale) du client et (ii) des données historiques de son comportement ;
- une politique de dépréciation (provisionnement) basée sur les normes IAS/IFRS.

Ainsi, la Banque a défini de façon précise les limites et procédures lui permettant d'encadrer a priori, de mesurer et de maîtriser les risques, sous forme d'un dispositif comportant notamment des limites globales formalisées pour ses engagements par secteur et des limites opérationnelles (contreparties/ contreparties liées).

L'exposition maximale de la Banque (bilan et hors bilan) au risque de crédit avant prise en compte des garanties reçues se présente comme suit pour 2017 et 2016 :

		<b>2017</b>	<b>2016</b>
	Bilan		
Créances interbancaires	122 674	122 674	33 421
Créances et engagement sur la clientèle	1 761 182	3 365 371	3 010 803
Portefeuille titres	263 282	263 282	171 437
Créances sur les actionnaires	90 802	90 802	98 307
Participations	88 101	112 726	93 755
Actifs dérivés	966	966	21 161
Autres montants à recevoir (caution+autres actifs-valeur du dérivé)	15 276	15 276	16 608

## **1.1- Les limites d'intervention liées au risque de crédit**

### **1.1.1- Pour le secteur public non marchand (Etats)**

- a. La limite des risques, pris par la BOAD par opération sous forme de prêt direct (Court, Moyen ou Long Terme) est fixée à cinq pour cent (5 %) des Fonds Propres pour Risque (FPR) qui correspondent au capital libéré + réserves nettes et fonds assimilés déduction faite des éléments de non valeurs.
- b. Le niveau d'engagement de la BOAD, par emprunteur souverain (toutes opérations confondues et cumulées) du secteur public, est limité à 55 % des FPR pour les Etats.

### **1.1.2- Pour le secteur Public Marchand (Entreprises Publiques)**

- a- La limite par opération des entreprises publiques marchandes est de cinq pour cent (5 %) des FPR.
- b- La limite toutes opérations confondues et cumulées pour une entreprise publique marchande est fixée à vingt-cinq pour cent (25 %) des FPR.

### 1.1.3- Pour le secteur Privé

- a. La limite par opération, prise sous forme de prêt direct moyen et long terme des projets/prêts dits de catégorie 1 à savoir, les projets régionaux et ceux des secteurs des mines et de l'énergie, ou en faveur des Institutions Financières Nationales (IFN), de holding d'IFN ou d'organismes de promotion des PME et les technologies de l'information et de la communication, est fixée à cinq pour cent (5 %) des FPR étant entendu que le montant du prêt de la Banque ne doit pas dépasser cinquante pour cent (50 %) du coût total hors taxes du projet.
- b. Pour les projets/prêts dits de catégorie 2 à savoir, les financements indirects à travers les Institutions Financières Nationales (IFN), de holding d'IFN ou d'organismes de promotion des PME ainsi que pour des financements de prêts directs aux projets régionaux, aux projets des secteurs des mines et de l'énergie et les technologies de l'information et de la communication, la limite par opération est fixée à sept pour cent (7 %) des FPR.
- c. Le niveau d'engagement de la BOAD, par emprunteur/même signature (toutes opérations confondues et cumulées) du secteur privé de catégorie 1, est limité à sept pour cent (7 %) des FPR, et pour la catégorie 2, cette limite est de dix pour cent (10 %) des FPR. Concernant les prêts rétrocédés à une institution financière dans laquelle la Banque est actionnaire, cette limite est de 20 % des FPR.

Par ailleurs, concernant la division des risques pour le secteur marchand, le volume global des risques atteignant individuellement (12,5 %) des FPR est limité à 5 fois des FPR.

### 1.1.4- Pour les prises de participations (secteur public ou secteur privé)

- a. L'engagement maximum de la Banque par opération, sous forme de prise de participation dans le secteur public ou privé, est limité à deux et demi pour cent (2,5 %) des FPR de la Banque, sans dépasser quinze pour cent (15 %) du capital de l'entreprise/société concernée.

Cette limite est de 5 % des FPR pour les projets relevant des Institutions Financières Nationales (IFN) et organismes de promotion des PME, les projets régionaux et ceux des secteurs des mines et de l'énergie et le secteur des technologies de l'information et de la communication sans dépasser quinze pour cent (15 %) du capital de l'entreprise/société.

Toutefois, pour les entités dans lesquelles la BOAD joue un rôle de principal promoteur, le capital de la société pourra être détenu momentanément à cent pour cent (100 %) ; la Banque devra viser l'objectif de ramener dans les délais raisonnables, ce niveau à cinquante et un pour cent (51 %) avec une stratégie claire de sortie.

- b. La limite en termes de volume global des prises de participation est fixée à vingt pour cent 20 % des FPR.

#### 1.1.5- Pour les opérations de Financement par signature et Financement à court terme

- a. La limite d'engagement de financement par signature (garantie d'emprunt obligataire et financement à court terme par signature) par opération et par emprunteur est fixée à cinq pour cent (5 %) des FPR.
- b. La limite d'engagement par opération pour le financement à court terme de trésorerie est fixée à 5% des FPR.
- c. La limite d'engagement en terme de volume global par emprunteur pour les opérations de financement par signature (a) et de financement à court terme en trésorerie (b), est fixée à vingt-cinq pour cent (25 %) des FPR.

#### 1.1.6- Pour les secteurs d'activité dominants

Le niveau d'engagement global dans l'un des secteurs dominants ci-après : Industries (agro-industrie, industries chimiques et pharmaceutiques, autres industries manufacturières...), Télécommunication (Téléphonie, internet, centre d'appel), Industries extractives (cimenterie et mines) et hôtellerie et autres services, tout pays d'intervention confondu, ne doit dépasser à aucun moment cinquante pour cent (50 %) des FPR.

Toutefois, pour les secteurs Institutions Financières Nationales (IFN) et leurs holdings, les secteurs (Eau et Energie) et Infrastructures de transport (port et aéroport, chemin de fer, infrastructures routières), cette limite est fixée à soixante-quinze pour cent (75 %) des FPR.

#### 1.1.7- Pour la limite par pays

Pour la limite géographique, c'est-à-dire la limite par pays, la Banque ne peut pas engager dans un pays membre plus d'une fois (1) ses FPR toutes opérations confondues et cumulées.

La répartition de l'encours par pays se présente comme suit au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 :

Pays	Au 31/12/2017						Au 31/12/2016					
	FDC	FDE	PSCM	PUM	PV	Total	FDC	FDE	PSCM	PUM	PV	Total
BENIN	83 422	7 846	54 853	24 374	35 045	<b>205 540</b>	81 372	4 796	39 130	34 683	23 556	<b>183 537</b>
BURKINA FASO	82 239	20 000	14 699	21 368	26 215	<b>164 521</b>	75 950	20 000	8 618	24 818	17 738	<b>147 124</b>
CÔTE D'IVOIRE	58 152	23 283	37 316	83 127	106 286	<b>308 164</b>	54 494	21 483	20 828	44 881	92 249	<b>233 935</b>
GUINEE BISSAU	60 357	7 160	14 899	-	-	<b>82 416</b>	49 497	296	13 794	-	-	<b>63 587</b>
MALI	94 455	8 168	23 342	18 393	47 570	<b>191 928</b>	84 293	6 613	16 870	27 257	30 513	<b>165 546</b>
NIGER	94 028	30 105	92 361	2 191	23 180	<b>241 865</b>	94 863	26 855	81 608	2 699	25 287	<b>231 312</b>
SENEGAL	95 092	13 065	34 708	48 054	72 931	<b>263 850</b>	84 360	10 455	23 298	50 507	65 721	<b>234 341</b>
TOGO	119 845	3 230	91 478	16 980	53 608	<b>285 141</b>	110 095	2 543	94 861	19 920	54 787	<b>282 206</b>
<b>TOTAL</b>	<b>687 590</b>	<b>112 857</b>	<b>363 656</b>	<b>214 487</b>	<b>364 835</b>	<b>1 743 425</b>	<b>634 924</b>	<b>93 041</b>	<b>299 007</b>	<b>204 765</b>	<b>309 851</b>	<b>1 541 588</b>
PV: Prêts privés						FDE: Fonds de Développement Energie						
PUM: Prêts Publics Marchands						FDC: Fonds de Développement et de Cohésion (Prêts non marchands aux Etats)						
PSCM: Prêts Souverains aux Conditions de Marchés												

Par ailleurs, l'encours marchand (privé et public marchand) par secteur d'activité se répartit comme suit au 31 décembre 2017 :

Secteur d'activités	31/12/2017	31/12/2016
Agro-industrie	39 889	35 999
Banques & Institutions fina	129 846	85 977
Eau & Energie	180 036	187 220
Hôtellerie	24 577	22 006
Industries extractives	36 074	39 208
Infrastructures marchandes	127 408	125 934
Télécommunications	41 492	18 272
<b>Total</b>	<b>579 322</b>	<b>514 616</b>

## 1.2- Tableau d'analyse des instruments financiers par catégorie

Le tableau suivant présente la classification des actifs et des passifs financiers de la Banque ainsi que leur juste valeur au 31 décembre 2017.

	Actifs et passifs financiers		JV par le biais des OCI	Actifs et passifs Financiers au coût amorti	Montant total de la valeur comptable	Montant total de la JV
	Obligatoirement à la JV	Désignés à la JV				
- Trésorerie et équivalents de trésorerie				302 904	302 904	302 904
- Créances interbancaires				122 674	122 674	122 674
- Portefeuille titres				263 282	263 282	263 282
- Créances sur la clientèle				1 761 182	1 761 182	1 761 182
- Créances sur actionnaires				90 802	90 802	90 802
- Participations		74 746	13 355	-	-	88 101
- Actif dérivés	966			-	966	966
- Montants à recevoir				15 276	15 276	15 276
Montant total des actifs financiers	966	74 746	13 355	2 556 120	2 557 086	2 645 187
Emprunts				1 751 976	1 751 976	1 751 976
Passifs dérivés	76 439				76 439	76 439
Montant à payer				105 132	105 132	105 132
Montant total des passifs financiers	76 439			1 857 108	1 933 547	1 933 547

Au 31 décembre 2016, la classification des actifs et passifs financiers se présente comme suit :

	Actifs et passifs financiers		JV par le biais des OCI	Actifs et passifs Financiers au coût amorti	Montant total de la valeur comptable	Montant total de la JV
	Obligatoirement à la JV	Désignés à la JV				
- Trésorerie et équivalents de trésorerie				284 921	284 921	284 921
- Créances interbancaires				33 421	33 421	33 421
- Portefeuille titres				171 437	171 437	171 437
- Créances sur la clientèle				1 556 807	1 556 807	1 556 807
- Créances sur actionnaires				98 307	98 307	98 307
- Participations		68 252	3 845	-	72 097	72 097
- Actif dérivés	21 161			-	21 161	21 161
- Montants à recevoir				16 608	16 608	16 608
<b>Montant total des actifs financiers</b>	<b>21 161</b>	<b>68 252</b>	<b>3 845</b>	<b>2 161 500</b>	<b>2 254 758</b>	<b>2 254 758</b>
Emprunts				1 466 600	1 466 600	1 466 600
Passifs dérivés				-	-	-
Montant à payer				73 958	73 958	73 958
<b>Montant total des passifs financiers</b>				<b>1 540 558</b>	<b>1 540 558</b>	<b>1 540 558</b>

Le tableau ci-dessous classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur :

	Cours de marchés actifs (Niveau 1)		Techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables (niveau 2)		Techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas fondées sur des informations de marché observables (niveau 3)		Montant total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
	Actifs dérivés	966	21 161					966
Titres de participation	8 679	1 710			79 421	70 387	88 101	72 097
							-	-
<b>Montant total des actifs financiers</b>	<b>9 645</b>	<b>22 871</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>79 421</b>	<b>70 387</b>	<b>89 067</b>	<b>93 258</b>
Passifs dérivés	76 439	-					76 439	-
<b>Montant total des passifs financiers</b>	<b>76 439</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>76 439</b>	<b>-</b>

Le tableau suivant recense les techniques d'évaluation des justes valeurs de niveau 2 et 3 pour les instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière et les données non observables clés utilisées.

Type	Techniques d'évaluation	Données non observables clés	Corrélation entre les données non observables clés et l'évaluation de la juste valeur
Instruments de capitaux propres (participations)	<p>Technique des comparables de marché/ flux de trésorerie disponibles actualisés/ actif net comptable</p> <p>La juste valeur est estimée en fonction (i) des prix des dernières transactions (délai inférieur ou égal à 12 mois), conclues à des conditions normales de marché ou relevant d'une offre de paiement ferme et portant sur plus de 15% du stock existant ou (ii) de la valeur actuelle nette calculée au moyen de taux d'actualisation de titres présentant des rendements/risques similaires ajustée pour tenir compte de la structure financière (à condition que la société ait généré des flux consolidés de trésorerie d'exploitation positifs depuis les deux précédents exercices au moins) ou encore (iii) de la valeur mathématique sur la base des derniers états financiers disponibles</p>	Non applicable	Non applicable

### 1.3- Description du système de notation interne du portefeuille

Toutes les relations bénéficiant d'un concours de la Banque font l'objet d'une notation, au moins une fois par an. L'évaluation du risque de crédit est mesurée à l'aide d'une échelle interne uniforme de 8 notes permettant une meilleure différenciation entre les débiteurs.

Ainsi, l'outil de Notation de la BOAD est basé sur une échelle de notation qui compte 8 positions dont 6 (1,2, 3, 4, 5, 6) pour les concours sains et 2 (7 et 8) pour les concours en difficultés (7 pour les concours à suivre de près et 8 pour les concours douteux).

Notation BOAD	Appréciation de la signature de la contrepartie	Appréciation du risque associé	Equivalent international (Mapping)
1	« EXCELLENT »	TRES FAIBLE	A-BBB
2	« TRÈS BIEN »		
3	« BIEN »	FAIBLE -	BB
4	« ASSEZ BIEN »	FAIBLE +	
5	« ACCEPTABLE »	MODERE	B
6	« FAIBLE »	ELEVE -	CCC
7	« A SUIVRE DE PRÈS »	ELEVE +	<CCC
8	« DOUTEUX »	TRES ELEVE	D

La notation est déterminée à partir des éléments quantitatifs et qualitatifs distincts selon qu'il s'agisse d'une entreprise (corporate) ou d'une banque (établissement financier) :

#### 1.3.1. Concernant les entreprises (corporates)

La notation des corporates prend en compte 4 facteurs quantitatifs et 4 facteurs qualitatifs.

Le premier facteur quantitatif concerne l'évaluation globale de la situation financière et les perspectives de l'emprunteur. Cette évaluation tient compte (i) de la capacité de l'emprunteur ou du projet à générer suffisamment de flux de trésorerie pour assurer le service de sa dette, (ii) des résultats d'exploitation et de la rentabilité de l'entreprise (iii) de la structure du capital, de la souplesse financière et de la situation de liquidité de l'entreprise du projet, (iv) de l'équilibre financier et (v) des perspectives de la société. Les autres facteurs quantitatifs ont trait aux garanties, aux impayés et au nombre de fois que le prêt est rééchelonné.

Quant aux facteurs qualitatifs de notation d'entreprise, leur analyse est portée sur quatre paramètres non financiers : (i) le nombre d'années d'expérience et qualité de gestion de la structure dirigeante (solidité de la direction de l'entreprise du projet, avec un accent particulier sur sa capacité à faire face à des conditions défavorables), (ii) la notoriété de l'actionnaire principal dans le milieu économique local, (iii) la confiance de partenaires extérieurs crédibles impliqués dans le projet et (iv) la situation de l'environnement (position concurrentielle de l'entreprise du projet dans le secteur). Chaque variable représente un certain poids dans la note globale de l'entreprise.

### 1.3.2. Concernant les banques (établissements financiers)

La notation des établissements financiers se fait, elle aussi, sur la base de l'évaluation de 8 variables dont 3 quantitatifs et 5 qualitatifs.

L'appréciation des facteurs quantitatifs est basée sur (i) le respect des ratios réglementaires et prudentiels, (ii) l'évaluation des ratios d'exploitation (ratios de gestion et de profitabilité) et (iii) la garantie.

S'agissant des facteurs qualitatifs, ils ont trait (i) aux perspectives et à la qualité de gestion, (ii) à l'expérience de la structure dirigeante, (iii) à sa notoriété, (iv) à la confiance des partenaires extérieurs vis-à-vis de la banque et (v) à la situation de l'environnement.

Chaque variable représente un certain poids dans la note globale de la banque ou de l'établissement financier.

La notation d'une entreprise ou d'un établissement financier permet d'apprécier sa consommation en fonds propres dans le cadre de l'adéquation du capital, la qualité de ses actifs, la profitabilité et le positionnement sur le marché, l'évaluation de la qualité et du niveau de la rentabilité, l'adéquation de la situation de la liquidité et du financement et la qualité de la structure dirigeante.

La répartition du portefeuille marchand suivant les grandes catégories de risque est présentée dans le tableau ci-après :

#### Profil de risque de l'encours du portefeuille de prêts non souverains

Notes	Risque	2013	2014	2015	2016	2017
"1" à "4"	Risque faible	37,54%	41,35%	45,53%	48,92%	51,9%
"5"	Risque modéré	22,37%	32,34%	32,98%	37,39%	35,3%
"6" à "7"	Risque élevé	36,26%	23,00%	17,82%	8,77%	8,46%
"8"	Risque très élevé	3,82%	3,31%	3,68%	4,92%	4,27%

Le portefeuille de la Banque au 31 décembre 2017 est caractérisé par une amélioration des notations de contreparties par rapport au 31 décembre 2016. En effet, les risques portés sur des contreparties notées de «1» à «4» représentent 51,9% du total des risques, soit une augmentation de 2,98 points par rapport au 31 décembre 2016 (48,92%). Les risques de qualité moyenne (notés «5») enregistrent une légère variation à la baisse de 2,09 points (soit 35,30% du montant total des risques) au 31 décembre 2017.

Par ailleurs, les risques élevés (notés «6» ou «7») ont pratiquement stagné en s'établissant en 2017 à 8,46% du total des encours marchands (8,77% en 2016).

Enfin, les contreparties notées «8» représentent 4,27% des encours marchands (4,92% en 2016), en retrait de 0,65 point par rapport à 2016.

#### 1.4- Politique de provisionnement/dépréciation

En fonction de ses activités, la Banque gère deux types de risque de crédit à déprécier si nécessaire : i) le risque de crédit non marchand (risque souverain) pour son portefeuille de prêts aux Etats et ii) le risque de crédit marchand pour son portefeuille de prêts au secteur privé et public marchand (risque non souverain).

L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques, basée sur les normes IAS/IFRS adoptées, est revue à chaque date de reporting.

##### 1.4.1. Risque de crédit non marchand (risque souverain)

Les prêts octroyés aux Etats membres de l'Union sont réputés être des prêts à risque souverain. La Banque gère ce risque à travers des mécanismes souples qui passent essentiellement par les suspensions de tout décaissement en faveur d'un pays qui tombe en impayé. Par conséquent, ces prêts sans impayés jusqu'ici sont considérés comme sans risque et aucune provision ou dépréciation spécifique n'est constituée.

##### 1.4.2. Risque de crédit marchand (risque non souverain)

Ce risque est lié aux prêts accordés par la Banque à des emprunteurs du secteur privé ou entités publiques à gestion commerciale.

Pour évaluer ce risque, la Banque se sert de la notation interne du risque de crédit. Tous les nouveaux projets sont soumis à un processus rigoureux d'approbation et requièrent un minimum de notation de crédit initiale ou ex-post. Il est procédé au moins une fois par an à l'actualisation de la notation de chaque contrepartie marchande de la Banque afin de se prémunir, dans une certaine mesure, contre d'éventuels risques d'insolvabilité de ses relations pour des raisons, soit de détérioration de l'environnement, soit d'absence de bonne gouvernance qui affecteraient la situation financière des entreprises concernées.

En cas de défaillance constatée d'une contrepartie du secteur non souverain, la politique de dépréciation en vigueur est appliquée. Elle est décrite ci-après.

##### 1.4.3. Description de la méthode de détermination des dépréciations sur prêts et créances

###### a) Principes

En matière de politique de dépréciation des créances, la Banque a adopté un dispositif qui lui permet d'analyser son portefeuille et d'appliquer des règles permettant de présenter un portefeuille de qualité.

Ainsi, selon le dispositif actuel, il est retenu deux critères pour déclasser et déprécier une créance/prêt à savoir : l'impayé de plus de 3 mois et/ou la note de la contrepartie. Si ces critères se vérifient, la Banque doit évaluer et comptabiliser une dépréciation sur prêt égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif (exposition) et la valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux d'intérêt effectif de l'actif lors de la comptabilisation initiale.

b) Répartition des encours douteux et des dépréciations

La répartition des créances douteuses par secteur et par pays se présente comme suit :

- Répartition par secteur

RUBRIQUES	31/12/2017			31/12/2016		
	Encours bruts	Provisions	Encours nets	Encours bruts	Provisions	Encours nets
Energie	0	0	0	0	0	0
Infrastructures marchandes	8 760	7 380	1 380	12 180	9 165	3 015
Industries extractives	8 510	6 629	1 881	8 510	6 629	1 881
Hôtellerie	12 878	5 633	7 245	2 879	1 777	1 102
Télécommunications	2 699	2 632	67	2 820	2 694	126
Agro-industrie	7 997	5 829	2 168	8 410	5 979	2 431
Banques & institutions financières	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>40 845</b>	<b>28 104</b>	<b>12 741</b>	<b>34 799</b>	<b>26 248</b>	<b>8 551</b>

- Répartition par pays

RUBRIQUES	31/12/2017			31/12/2016		
	Encours bruts	Provisions	Encours nets	Encours bruts	Provisions	Encours nets
BENIN	9 991	7 516	2 475	10 112	7 578	2 534
BURKINA	829	754	75	1 210	890	320
COTE D'IVOIRE	6 284	5 427	857	6 271	5 419	852
MALI	1 488	1 488	0	6 222	4 587	1 635
NIGER	0	0	0	0	0	0
SENEGAL	3 834	2 854	981	3 492	2 492	1 000
TOGO	16 089	7 736	8 353	5 162	2 952	2 210
Hors UEMOA	2 330	2 330	0	2 330	2 330	0
<b>TOTAL</b>	<b>40 845</b>	<b>28 104</b>	<b>12 741</b>	<b>34 799</b>	<b>26 248</b>	<b>8 551</b>

- Taux de dégradation du portefeuille de la Banque

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Encours de créances non performantes	40 845	34 799
Encours bruts globaux	1 743 425	1 541 588
<b>Taux brut de dégradation global</b>	<b>2,34%</b>	<b>2,26%</b>

Le taux de dégradation du portefeuille de la Banque se situe à 2,34% au 31 décembre 2017 contre 2,26% à fin 2016.

- Tableau de l'évolution du taux de provisionnement et taux de couverture de risques sur les prêts non performants

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Encours de créances non performantes	40 845	34 799
Provisions sur créances non performantes	28 104	26 248
<b>Taux de provisionnement</b>	<b>68,81%</b>	<b>75,42%</b>
Garanties financières actualisées sur créances non performantes	10 741	7 349
<b>Taux de couverture après prise en compte des garanties</b>	<b>95%</b>	<b>97%</b>

Au 31 décembre 2017, le taux de provisionnement sur les créances en souffrance est de 68,81% contre 75,42% au 31 décembre 2016. Après prise en compte des garanties reçues<sup>3</sup>, les créances en souffrance ressortent couvertes à plus de 95%. La quote-part des créances couvertes par des garanties financières ne fait pas l'objet d'une dépréciation supplémentaire. Il n'est pas non plus tenu compte des garanties réelles (hypothèques, nantissements...) pour le provisionnement.

## **2- Risque de marché**

### **2.1- Risque de change**

- a) Le risque de change est l'éventualité d'enregistrer des pertes liées à une évolution défavorable des taux de change sur le marché. Au niveau de la BOAD, le risque de change résulte du fait qu'une partie des emprunts est libellée en devises, alors que l'actif du bilan est libellé en FCFA. La Banque peut de ce fait enregistrer des baisses de rentabilité, en rapport avec des variations défavorables du cours de certaines devises par rapport à l'euro, La parité étant fixe entre l'euro et le FCFA.

#### **b) Structure de la dette au 31 décembre 2017**

La structure de la dette en principal sur les autres emprunts auprès des partenaires extérieurs et les dettes représentées par des titres se présente comme suit au 31 décembre 2017 :

<sup>3</sup> Il est à noter que seules les garanties financières offertes par les Fonds de garantie (GARI, FAGACE, FSA) sont considérées dans la détermination de dépréciation sur les créances en souffrance. Les autres garanties réelles (hypothèque, nantissement etc...) étant difficiles à valoriser.

Devises	Montant en devises	Cours au 31/12/2017	Encours actualisé		% du Total emprunts (D)	% des	% des
						emprunts en devise hors euros (A)	emprunts en devises (B)
USD	1 584,26	546,9500	866 514		50,45%	93,50%	65,62%
DTS	77,39	778,9300	60 279		3,51%	6,50%	4,56%
<b>TOTAL HORS Euros (A)</b>			<b>926 793</b>	<b>70%</b>	<b>54%</b>	100%	
Euro	600,28	655,9570	<b>393 760</b>	<b>30%</b>	<b>23%</b>		29,82%
<b>TOTAL HORS F CFA (B)</b>			<b>1 320 553</b>	<b>100%</b>			
F CFA émissions internes ('C)			<b>396 941</b>		<b>23%</b>		
<b>TOTAL EMPRUNTS D= (B)+'(C)</b>			<b>1 717 494</b>		100%		

Pour renforcer l'aptitude de la Banque à faire face aux fluctuations défavorables de change (USD et DTS), des contrats de couverture (achat à terme de devise et cross currency swap) ont été signés.

### c) Analyse de la sensibilité au risque de change

- Méthodes et hypothèses utilisées dans l'élaboration de l'analyse de sensibilité

La sensibilité au taux de change est mesurée en termes d'impact des variations de taux de change sur les remboursements de ressources d'emprunt. Un impact positif équivaut à une économie réalisée sur le montant des remboursements (gain) tandis qu'un impact négatif équivaut à un surcoût de remboursement (perte). Les cours à la date d'arrêté du bilan (31/12/2017) sont les cours réels à cette date et les variations de +/-10% correspondent aux cours anticipés du trimestre suivant la date d'arrêté. Il convient de préciser qu'à l'actif, tous les prêts sont accordés en FCFA et sont remboursés en FCFA.

Par ailleurs, l'impact bilanciel de l'analyse de la sensibilité au risque de change est nul en raison des couvertures mises en place.

## 2.2- Risque de taux d'intérêt

- C'est le risque pour la Banque de voir sa rentabilité affectée négativement suite à des variations défavorables de taux d'intérêt. Le risque de taux se matérialise dans le cas où des actifs d'une durée et d'un taux donnés sont adossés à des passifs d'une durée et/ou d'un type de taux différents.

Ainsi, l'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt provient (i) de la sensibilité au taux d'intérêt associée à la marge nette entre le taux que la Banque applique à ses actifs et le taux auquel elle contracte les emprunts qui financent ses actifs (ii) de la sensibilité au taux d'intérêt associée à la marge que la Banque gagne sur ses actifs financés sur fonds propres et (iii) de la sensibilité au taux d'intérêt associée à la marge que la Banque gagne sur ses actifs financés à la fois sur fonds propres et sur emprunts.

La politique financière de la Banque cherche à optimiser sa rentabilité en veillant à un adossement correct entre les caractéristiques de chaque catégorie d'actifs avec celles du passif correspondant. Il convient de préciser que l'actif et le passif de la Banque sont à taux fixe.

## b) Analyse de sensibilité au taux

- Méthodes et hypothèses utilisées dans l'élaboration de l'analyse de sensibilité

Le bilan de la Banque peut être analysé suivant plusieurs périmètres à savoir (i) le bilan et le hors bilan (ii) l'activité banque seule ou (iii) l'activité FDC seule. Ensuite, sur la base de la courbe des taux, il est fait une variation de +/- 1% des différents taux du marché.

Périmètre (sans les engagements)	31/12/2017			31/12/2016		
	Variation	Impact sur le résultat 2018	Impact sur le résultat 2017	Variation	Impact sur le résultat 2017	Impact sur le résultat 2016
Activité Banque seule	+ 100 point de base	+6 697	+558	+ 100 point de base	+8 693	+744
Activité Banque seule	- 100 points de base	-6 697	-558	- 100 points de base	-8 693	-744
Activité FDC seule	+ 100 point de base	-669	-62	+ 100 point de base	-2 264	-198
Activité FDC seule	- 100 points de base	+669	+62	- 100 points de base	+2 264	+198

Il ressort du test de sensibilité que le profil du bilan de la Banque est caractérisé par un gap de ressources sur l'activité FDC.

Il convient de préciser que conformément à sa politique de gestion du risque de taux, la Banque n'emprunte pas à taux variable.

L'impact de l'analyse de la sensibilité au taux sur les capitaux propres est nul.

### 3. Risque de liquidité

Concernant le risque de liquidité, c'est-à-dire le risque pour l'institution de ne pas respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables, il est géré à travers la mesure du degré de transformation et de l'adéquation Emplois/Ressources. Il s'agit d'assurer la détention, à tout moment, d'un volant de liquidités permettant de faire face aux décaissements sur opérations bancaires ou administratives, ainsi que pour le service de la dette.

La norme est de détenir en avoirs liquides, au minimum, l'équivalent de neuf (09) à douze (12) mois de décaissements nets sur prêts (décaissements sur prêts moins remboursements obtenus) et de remboursement de la dette contractée.

Le Comité de Gestion Actif-Passif (ALM) à travers l'analyse des gaps et des durations veille à la bonne adéquation, en montant et en durée, des emplois et des ressources contribuant ainsi à la gestion du risque de liquidité.

Les détails sur les maturités de l'actif et du passif sur une base non actualisée se présentent comme suit au 31 décembre 2017 :

	Durant l'année 2018			AU DELA		Total
	]0 mois; 1 mois]	]1 mois; 6 mois]	]6 mois; 12 mois]	]1 an; 5 ans]	>5 ans	
Caisse+Banque-solde départ	171 904				-	171 904
Dépôt à terme	20 000	89 000	22 000		-	131 000
Prêts interbancaires (PIB)	10 000	34 000	78 674		-	122 674
Créances sur la clientèle	19 541	52 821	83 405	671 584	927 667	1 755 018
Prêts au personnel	157	716	1 026	3 696	569	6 164
Titres de placements	6 721	33 949	29 542	97 492	95 578	263 282
Participations					88 101	88 101
Actionnaires			13 556	49 104	28 142	90 802
Immobilisations corporelles					7 592	7 592
Immobilisations incorporelles					516	516
Autres actifs			15 197	966	-	16 163
Autres prêts et créances					79	79
<b>TOTAL BILAN ACTIF (A)</b>	<b>228 323</b>	<b>210 486</b>	<b>243 400</b>	<b>822 842</b>	<b>1 148 244</b>	<b>2 653 295</b>
Dettes interbancaires (Cauris, ROPPA, AFD)	4 553				-	4 553
Dettes sous forme de titres à long terme	-	49 540	22 383	715 748	496 605	1 284 276
Dettes externes à long terme	-	28 427	56 449	220 184	158 087	463 147
Autres passifs					174 781	174 781
Provisions					6 790	6 790
<b>TOTAL BILAN PASSIF (hors capitaux propres) (B)</b>	<b>4 553</b>	<b>77 967</b>	<b>78 832</b>	<b>935 932</b>	<b>836 263</b>	<b>1 933 547</b>

Les détails sur les maturités de l'actif et du passif se présentent comme suit au 31 décembre 2016 :

	Durant l'année 2017			AU DELA		Total
	] 0 mois ; 1 mois]	] 1 mois ; 6 mois]	] 6 mois ; 12 mois]	] 1 an ; 5 ans]	> 5 ans	
Caisse + Banque - solde départ	167 102				-	167 102
Dépôt à terme	34 000	81 000	2 819		-	117 819
Prêts interbancaires (PIB)	-	9 000	24 421		0	33 421
Créances sur la clientèle	32 867	35 833	60 987	591 178	829 521	1 550 385
Prêts au personnel	155	732	994	3 868	672	6 421
Titres de placements			10 596	86 803	74 038	171 437
Participations			-		72 097	72 097
Actionnaires			15 339	61 360	21 608	98 307
Immobilisations corporelles					7 879	7 879
Immobilisations incorporelles					719	719
Autres actifs			16 837	20 853		37 690
Autres prêts et créances					79	79
<b>TOTAL BILAN ACTIF (A)</b>	<b>234 124</b>	<b>126 565</b>	<b>131 993</b>	<b>764 062</b>	<b>1 006 613</b>	<b>2 263 357</b>
Dettes interbancaires (cauris, ROPPA, AFD)	15 937				0	15 937
Dettes sous forme de titre à long terme	-	39 514	101 535	806 627	71 168	1 018 843
Dettes Externes à long terme	-	23 489	29 010	237 336	141 984	431 819
Autres passifs					66 340	66 340
Provisions					7 618	7 618
<b>TOTAL BILAN PASSIF (hors cap. Propres) (B)</b>	<b>15 937</b>	<b>63 003</b>	<b>130 545</b>	<b>1 043 963</b>	<b>287 109</b>	<b>1 540 558</b>

#### 4. Risques opérationnels

Les risques opérationnels comprennent les risques auxquels la Banque pourrait être exposée, en dehors des risques de crédit et des risques de marché. Il s'agit notamment du risque de pertes potentielles découlant de l'inefficacité ou de la défaillance des processus internes, des personnes et des systèmes ou d'événements externes.

L'implémentation du suivi des risques opérationnels au sein de la BOAD est inspirée des normes de Bâle en vue de la conformité aux meilleures pratiques internationales.

La démarche vise à atteindre les objectifs suivants : (i) accroître la maîtrise des risques en développant une culture risque à la Banque, (ii) appréhender en amont les risques portés par le développement des activités, (iii) tenir informer le top Management des principaux risques et le mécanisme de leur suivi et (iv) améliorer le contrôle interne. Elle

permet en outre d'orienter les efforts en fonction du caractère prioritaire des risques et de prendre les mesures permettant d'améliorer le dispositif de contrôle interne.

L'approche de gestion des risques opérationnels repose sur l'établissement et l'actualisation annuelle de la cartographie des risques. La méthodologie retenue présente les caractéristiques suivantes :

- l'approche par métier avec la constitution et la mise à jour d'une cartographie des processus ;
- l'identification des risques à travers les catégories de risques balisées permettant d'affiner les typologies des risques ;
- la cotation des risques identifiés ;
- la cotation des risques nets à partir d'une grille définissant les niveaux de probabilité et de gravité (impact) ;
- l'identification des plans d'actions destinés à réduire ces risques ;
- la désignation d'un propriétaire de risque en face de chaque risque identifié.

La base de données d'incidents est élaborée et mise à jour avec la collecte des incidents par les Correspondants Risques Opérationnels à travers un outil automatisé et consolidée progressivement de manière à obtenir les pertes de profondeur suffisante pour leurs analyses.

## **NOTE 22 – CONTRATS DE LOCATION SIMPLE**

### **A. En tant que bailleur**

La Banque donne en location simple, une partie de ses locaux à usage professionnel. Les bénéficiaires sont le Fonds GARI, CAURIS SA, la BAD, CRRH-UEMOA, JICA, KFW et la BIA Togo.

La plupart des contrats sont conclus pour une durée de deux ans renouvelable par tacite reconduction. Le non-renouvellement tacite du bail doit être notifié par l'une des parties au moins trois mois avant la date envisagée de fin de contrat. La Banque conserve le contrôle et les risques des locaux loués puisque les modifications substantielles dans les lieux loués ne pourront être effectuées qu'après son autorisation préalable. Il en est de même lorsque les preneurs souhaitent mettre en sous-location une ou plusieurs parties des locaux loués. Aussi, la Banque a mis en place tous les dispositifs de sécurité jugés nécessaires et toute modification doit faire l'objet d'une coopération entre les deux parties.

Les contrats intègrent une clause de révision du montant de loyer à chaque renouvellement dont le taux ne peut excéder 10% afin de refléter l'évolution des prix sur le marché des locations.

#### **i. Paiements minimaux futurs**

Au 31 décembre, le montant des paiements minimaux futurs au titre de contrats de location simple non résiliables est le suivant :

<b>En millions de F CFA</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
A moins d'un an	115	108
D'un à cinq ans	507	476
A plus de cinq ans	782	734
<b>TOTAL</b>	<b>1 404</b>	<b>1 319</b>

## ii. Montants comptabilisés en résultat net

Les revenus locatifs ont été comptabilisés en « Autres produits d'exploitation » comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Revenus locatifs	115	108
	<b>115</b>	<b>108</b>

## B. En tant que preneur

La Banque a pris des villas en location simple. Les villas servent de résidences pour le Vice-Président et les Chefs de Missions Résidentes. Conclus depuis plusieurs années, les contrats portent pour les villas sur des ensembles immobiliers composés de terrains et de bâtiments.

Certains contrats ne prévoient pas de durée de fin mais intègrent une clause selon laquelle, ils ne pourront être rompus qu'à la notification préalable par l'une des parties dans un délai minimum de six mois avant la date envisagée de rupture. D'autres contrats prévoient une durée de bail de deux ans avec une clause de renouvellement tacite. Sur la base de l'historique des relations avec les bailleurs, les contrats ont toujours été renouvelés de façon tacite à ce jour depuis leurs signatures.

Pour tenir compte de l'évolution du marché des locations, le montant des loyers est renégocié tous les deux ans. Dans le cadre de ces contrats de location, la Banque ne peut conclure d'accord de sous-location.

La Banque a déterminé que ces contrats sont des contrats de location simple. Le loyer réglé au propriétaire est ajusté régulièrement en fonction du niveau des loyers du marché et la Banque ne supporte pas de risque lié à la valeur résiduelle du terrain et du bâtiment. Par conséquent, il a été considéré que le propriétaire conservait la quasi-totalité des risques et avantages liés aux terrains et aux bâtiments.

## i. Paiements minimaux futurs

Au 31 décembre, le montant des paiements minimaux futurs au titre de contrats de location simple non résiliables est le suivant :

En millions de F CFA	2017	2016
A moins d'un an	131	130
D'un à cinq ans	577	549
A plus de cinq ans	890	857
<b>TOTAL</b>	<b>1 598</b>	<b>1 536</b>

## ii. Montants comptabilisés en résultat net

	31/12/2017	31/12/2016
Charges de loyers conditionnels	131	130
	<b>131</b>	<b>130</b>

## NOTE 23- TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

### 1- PRETS AUX ETATS MEMBRES

L'encours des prêts aux Etats se répartit comme suit au 31 décembre 2017.

ENCOURS SOUVERAINS (ETATS) AU 31 12 2017 EN M F CFA						
LIBELLES	ENG. SUR PRETS (MONTANTS NON DECAISSES)	FDC (1)	FDE (2)	PSCM (3)	TOTAL(4)=(1+2+3)	%
BENIN	200 923	83 422	7 846	54 853	146 120	12,6%
BURKINA	170 084	82 239	20 000	14 699	116 939	10,0%
COTE D'IVOIRE	117 818	58 152	23 283	37 316	118 752	10,2%
GUINEE BISSAU	83 532	60 357	7 160	14 899	82 416	7,1%
MALI	138 778	94 455	8 168	23 343	125 966	10,8%
NIGER	115 236	94 028	30 106	92 361	216 494	18,6%
SENEGAL	166 126	95 092	13 065	34 708	142 864	12,3%
TOGO	91 101	119 845	3 230	91 478	214 552	18,4%
<b>TOTAL</b>	<b>1 083 597</b>	<b>687 589</b>	<b>112 857</b>	<b>363 656</b>	<b>1 164 103</b>	<b>100,0%</b>
<b>PRODUITS des PRETS</b>	<b>-</b>	<b>16 980</b>	<b>1 609</b>	<b>24 257</b>	<b>42 846</b>	
PSCM: Prêts Souverains aux Conditions de Marchés						
FDE: Fonds de Développement Energie						
FDC: Fonds de Développement et de Cohésion (Prêts non marchands aux Etats)						

Les prêts aux Etats sont soumis aux limites d'intervention présentées à la note 21 et se caractérisent par une durée maximale de dix-huit (18) ans (durée des prêts FDC) avec un différé de cinq (05) ans.

Les prêts FDC sont accordés avec une bonification alors que les prêts souverains à conditions de marché (PSCM) sont accordés aux conditions marchandes. En ce qui concerne les prêts du FDE, ils sont accordés à des conditions particulières.

### 2- PRETS GARANTIS PAR LE FONDS GARI

La Banque détient des participations dans le capital du Fonds GARI. L'encours des prêts garantis par le Fonds GARI se chiffre au 31 décembre 2017 à 36 429 M FCFA pour un montant garanti de 18 153 M FCFA.

### 3- REMUNERATION DES CADRES DE DIRECTION

	31/12/2017	31/12/2016
Appointements et gratifications	3 928	3 746
Cotisations de retraite	222	181
Coût financier et des services/retraite	414	308
Rémunération des administrateurs	62	58
<b><i>Sous-total 1</i></b>	<b>4 626</b>	<b>4 294</b>
Engagements de retraite	3 338	3 530
<b><i>Sous-total 2</i></b>	<b>3 338</b>	<b>3 530</b>

Les rémunérations du Président et du Vice-Président sont fixées par les organes délibérants (Conseil des ministres et Conseil d'administration) alors que celles des Directeurs sont conformes à la grille salariale de la Banque.

Les engagements de retraite sont relatifs aux indemnités de retraite à percevoir par les cadres à leur départ définitif de la Banque. Au départ de l'agent, cadre dirigeant ou

non, ses indemnités sont calculées en fonction de la dernière rémunération globale mensuelle (salaire brut mensuel) et du nombre d'années de service effectif.

## **NOTE 24- ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### **Engagements reçus**

Ces engagements représentent les accords de financement donnés à la Banque par les prêteurs étrangers et les garanties reçues des Fonds régionaux pour la clientèle.

Ces engagements se répartissent comme suit:

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Engagement d'emprunts à tirer	168 132	185 433
Garanties reçues de fonds régionaux	40 521	32 601
	<b>208 653</b>	<b>218 034</b>

- Les engagements à tirer représentent le reliquat non encore mobilisé, des emprunts.

Par ailleurs, la Banque reçoit sur ses prêts des garanties autres que financières (hypothèques, gages, nantissements etc.).

### **Engagements donnés**

Les engagements donnés sont relatifs aux accords de prêts, et de prises participation conclus avec divers bénéficiaires des concours de la BOAD. Ils s'analysent comme suit :

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Engagements de prêts donnés (a)	1 587 450	1 427 348
Avances sur financement d'études	11 439	13 280
Engagements de prises de participations (b)	24 625	21 658
Cautions et autres garanties	5 300	13 369
	<b>1 628 814</b>	<b>1 475 655</b>

- (a) Les engagements de prêts donnés correspondent aux accords de financement dont la mise en place reste liée à la réalisation de conditions suspensives ou dont le décaissement effectif est en attente de demandes de tirage de l'emprunteur ;
- (b) Les engagements de prise de participations concernent les souscriptions de la BOAD au capital des sociétés suivantes :

<b>ENGAGEMENTS DE PRISES DE PARTICIPATION AU 31 DECEMBRE 2017</b>		
	Montant en M FCFA au 31/12/2017	Montant en M FCFA au 31/12/2016
SOCIETE AFRICAINE DE GESTION D'ACTIF (SOAGA)	97	97
Compagnie Aérienne ASKY	10	10
Fonds Cauris Croissance II	1 976	2 058
CICA-RE	1	1
Fonds Agricole pour l'Afrique (FAA)	-	13
SONIBANK	183	183
Fonds Africain pour les Energies Renouvelables (FAER)	1 040	2 349
Société d'Amethis West Africa (AWA) en Côte d'Ivoire	1 403	2 021
PROPARCO	233	233
Air Côte d'Ivoire (3ème augmentation du capital)	3 990	-
Fonds Investisseurs et partenaires pour le développement 2 (IPDEV2)	868	1 192
Prise de participation complémentaire au capital social de Air Côte d'Ivoire	-	1 500
Fonds d'investissements dédié au développement des services financiers dans l'UEMOA	10 000	10 000
Centre Régional de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA (CRRH-UEMOA)	-	-
Fonds I&P Afrique Entrepreneurs 2 (IPAE2)	2 000	2 000
Banque Outarde au Sénégal	2 000	-
Banque de l'Habitat du Niger	825	-
	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>24 625</b>	<b>21 658</b>

#### **NOTE 25- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

A la date d'arrêté des comptes, nous n'avons noté aucun événement postérieur susceptible d'influencer la situation financière et les résultats de la Banque au 31 décembre 2017.